

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24.143**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 juin 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 19 juin 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

**ÉTAIT ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre d'absentes excusées : 2

Nombre de votants : 31

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : CONTRAT DE VILLE 2024- 2030 – ADOPTION DU DOCUMENT CONTRACTUEL

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : UNANIMITÉ

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale de quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Considérant les préconisations de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 réalisée durant l'année 2023 avec les services de l'État, les groupes de travail avec les habitants du quartier prioritaire (jeunes, familles monoparentales, public en insertion sociale et professionnelle, conseillers citoyens), les porteurs de projet et présentées en comité de pilotage le 7 mars 2023,

Considérant les préconisations du comité stratégique en charge de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030 avec le soutien du Cabinet Place et Comportance et le travail sur la participation citoyenne, réuni le 29 avril 2024,

Considérant que les partenaires institutionnels signataires du document contractuel du contrat de ville 2024-2030 – Quartier « L'Estuaire » à Royan sont le préfet de Charente-Maritime, le président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, le maire de Royan, le procureur de la République, le président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du conseil départemental de Charente-Maritime, le député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de Charente-Maritime, le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, le directeur territorial France travail Charente / Charente-Maritime, le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Charente-Maritime, le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime, la présidente d'Habitat 17, le président de la société d'économie mixte immobilière de la Saintonge, le directeur territorial Charente-Maritime de la banque des territoires (caisse des dépôts), le directeur régional de la banque publique d'investissement France, le directeur territorial d'ENEDIS, le co-président du club des entreprises Royan Atlantique, le leader du club « Les entreprises s'engagent » de Charente-Maritime.

.../...

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accueil favorable, de décider d'adopter le document contractuel du contrat de ville 2024-2030 – Quartier prioritaire « L'Estuaire » à Royan incluant Marne-Yeuse – Job – Tout Vent – Les Hauts de Royan, joint à la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de délibération du conseil communautaire du 26 juin 2024,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'adopter le document contractuel du contrat de ville 2024-2030 – Quartier prioritaire « L'Estuaire » à Royan incluant Marne-Yeuse – Job – Tout Vent – Les Hauts de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ce document contractuel ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

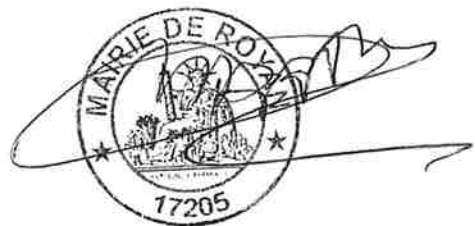
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Françoise LARRIEU

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## quartiers2030

# Contrat de Ville de l'Estu Communauté d'Agglom Royan Atlantique

Marne-Yeuse – Job – Tout Vent – Les Hauts d

Juin 2024



l'Assurance  
Maladie  
Agir ensemble, protéger chacun



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

# SOMMAIRE



## 1/ Le cadre du contrat de ville 2024-2030

### Cadre règlementaire et méthodologique

- 1.1. La loi LAMY du 21 février 2014 reste d'actualité
- 1.2. Les enseignements de l'évaluation
- 1.3. La méthode d'élaboration

## 2/ Le territoire du contrat de ville

### L'Estuaire

- 2.1. Organisation urbaine : une entrée de ville
- 2.2. Fonction sociale : un quartier d'accueil
- 2.3. Dynamiques partenariales : un écosystème

## 3/ Les enjeux

- 3.1. Renforcer le BIEN-ÊTRE des habitants
- 3.2. Améliorer le CADRE DE VIE des habitants
- 3.3. Consolider les PARCOURS DE RÉUSSITE

## 4/ La gouvernance

### Mode d'emploi

- 4.1. Des principes directeurs pour les parties prenantes
- 4.2. La participation des habitants : moteur du contrat
- 4.3. Une gouvernance agile et animée
- 4.4. Les engagements des signataires

## 5/ Annexes

- 5.1. L'évaluation du précédent contrat menée à bien
- 5.2. Des moyens financiers spécifiques
- 5.3. L'articulation du contrat de ville avec les politiques locales

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

## INTRODUCTION

### Un contrat de ville qui « ouvre vers le large » pour « traiter des problèmes concrets »

La cohésion sociale devient une notion à partir du moment où on l'emploie pour définir un objectif de politique sociale. Tout au long des années 1990 et au début des années 2000, l'expression a peu à peu remplacé le mot « solidarité » dans les appellations gouvernementales, d'abord pour nommer le ministère de référence, puis pour spécifier un certain nombre de services ou de dispositifs. C'est plus particulièrement la politique de la ville qui en a fait l'usage le plus récent avec les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui ont remplacé les anciens contrats de ville.

Dans les politiques sociales, solidarité et cohésion sociale sont sans doute des mots employés l'un pour l'autre. Pourtant, si l'on s'intéresse aux concepts sociologiques, on constate que l'idée centrale de la solidarité est la redistribution tandis que l'objectif fort de la cohésion sociale est plutôt celui de lien social. Ainsi, avec la cohésion sociale, on pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agirait surtout de faire « tenir ensemble » les différentes composantes de la société, en faisant de la lutte contre l'exclusion l'objectif central et de la participation, entre autres, un des moyens de l'action.

Malgré la multiplicité de définitions, il est collectivement admis que la cohésion sociale repose sur 4 éléments clefs : la solidarité, la participation (à la vie économique, politique, éducative, culturelle, ...), les liens (relations et réseaux) et la citoyenneté qui représentent les dimensions indivisibles du bien-être citoyen et les conditions pour une solution pacifique des conflits sociaux.

Elle procède de fait d'une répartition ressentie comme juste des résultats (économiques, sociaux, éducatifs, culturels, de sécurité, de cadre de vie, ...) produits par la société.

C'est donc l'absence de réparation sociale.

Ainsi, s'il fallait qualifier en une phrase la définition proposée, on pourrait dire que la cohésion sociale définit la cohésion sociale d'une société.

« la capacité de la société à assurer le bien-être de ses membres, incluant l'accès à la justice, le respect de la dignité dans la diversité, la participation responsable et la participation responsable de la cohésion sociale, ... Il ajoute la lutte contre les disparités au minimum »

Références :

Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale  
Éditions du Conseil de l'Europe. Strasbourg

Alain Vulbeau Contrepoint - Cohésion sociale  
(n° 157)

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## Une politique publique pour agir dans le champ de la cohésion sociale : la politique de la ville

Dans le contexte actuel où les institutions publiques sont segmentées dans leurs champs de compétences, où les acteurs économiques sont de plus en plus présents, où la société civile se manifeste davantage au travers notamment du tissu associatif et de mouvements citoyens, la coordination des politiques publiques locales constitue un impératif majeur. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une co-production de l'ensemble des acteurs concernés.



« L'Estuaire un nouveau nom qui ouvre sur le large » <sup>1</sup>

Un nouveau chapitre s'ouvre d'ici à 2030 pour ce quartier dans la ville et dans l'agglomération, avec l'implication des habitants, experts de leur quotidien, comme moteur et acteur de l'évolution positive de leur territoire. Si nous nous accordons toutes et tous le « droit d'expérimenter » de nouvelles réponses au service de cette ambition, nous nous donnons aussi, à travers nos engagements, « le droit de réussir » ...pour et avec les habitants de l'Estuaire.

---

<sup>1</sup> Sauf mention précise, les propos entre guillemets sont des paroles d'acteurs, captées lors de la phase d'élaboration.





MISE EN LIGNE LE 27-06-2024



# 1/ Le Contrat de Ville

Cadre réglementaire et m



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

## 1.1. La loi LAMY du 21 février 2014 reste d'actualité

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

### Les recommandations de l'État

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes d'identification de ces quartiers, précisé par le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

C'est dans ce cadre réglementaire que la nouvelle génération de contrats de ville s'inscrit toujours.

Elle souligne notamment que *« la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »*

Elle stipule également que la politique de la ville est :

- *« Mise en œuvre par les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les services de l'État et leurs partenaires, au moyen des contrats de ville.*
- *Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.*
- *Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques (...) ».*

Elle rappelle enfin que la politique de la ville vise la diversité des territoires et de leurs habitants.

1. *« Lutter contre les inégalités de développement, la pauvreté et les fractures territoriales ;*
2. *Agir pour le développement économique, l'accès à l'emploi par les professionnels ;*
3. *Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*
4. *Développer la prévention, promouvoir l'accès aux soins ;*
5. *Garantir la tranquillité des habitants, la prévention de la délinquance ;*
6. *Favoriser la pleine intégration sociale, accentuant notamment leur accessibilité, la mixité fonctionnelle et urbaine. À ce titre, elle veille à la réhabilitation commerciale dans les quartiers prioritaires ;*
7. *Promouvoir le développement durable, le droit à un environnement de qualité, la lutte contre la précarité énergétique ;*
8. *Reconnaître et valoriser l'identité des quartiers ;*
9. *Concourir à l'égalité entre les territoires, à l'intégration et à la lutte contre l'exclusion des habitants des quartiers prioritaires, à la lutte contre la précarité de résidence et à l'origine résidentielle ;*

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

**Les critères de définition d'un quartier prioritaire de la ville (QPV)** restent inchangés. Il s'agit d'un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisée par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Ils sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.

**Une circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 (31/08/2023) et un Comité Interministériel des Villes (CIV-27/10/2023) pour créer les conditions d'un renouveau des quartiers.**

Les contrats de ville entreront en vigueur au premier semestre 2024 pour une durée de six ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027 pour ajuster les priorités et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Les contrats de ville « *ne seront plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants* ». Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire. Les réponses à apporter doivent s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie précisera l'articulation entre ces dispositifs, en identifiant les acteurs et les leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution.

Le législateur rappelle le souhait d'« *un minimum de 50 % de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)* », « *ciblant notamment les associations de proximité et les Programmes de Réussite Éducative (PRE)* » avec une « *évaluation de l'impact des actions financées* » par le contrat de ville qui « *devra être analysée de manière quantitative mais également qualitative* ».

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Les réponses apportées par les engagements ministériels annuels des villes d'octobre 2024. Des mesures de la Première Ministre, ont ainsi été prises pour plus de 5 millions de Français. Des mesures pour :

- **La transition écologique** : copropriété dégradées, ...
- **Le plein emploi** (Emploi) : associations, Testing, ...)
- **Nos services publics** : généralisation des Cités éducatrices socio-sportives,
- **Une politique de la ville** : géographie actualisée, linéaire dans les QPV à travers le

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

## 1.2. Les enseignements de l'évaluation

L'évaluation du précédent contrat de ville a révélé des forces et des marges de progrès issues de cette première expérience en politique de la ville.

La concertation avec les habitants a été, en 2023, au cœur de l'évaluation du contrat 2015-2023 (focus groupes auprès de publics salariés en insertion en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), familles monoparentales, jeunes du quartier, scolarisés ou en voie d'insertion, conseillers citoyens, porteurs de projets, entretiens individuels de type biographique). Elle a révélé les enjeux suivants :

- **Inscrire le quartier prioritaire de la ville (QPV) dans la dynamique de régénération** qui s'amorce à Royan.
- **Faire coexister** des dynamiques et des publics différents au sein de la géographie prioritaire.
- Poursuivre les efforts pour agir sur des **populations les plus fragiles** : la situation des familles monoparentales.
- Consolider les leviers en matière d'intégration, **de lien social** et d'animation.
- Maintenir une production de **logements sociaux** sur Royan et le territoire de la CARA.
- Concilier **développement économique et accès à l'emploi** : la place des travailleurs indépendants, une équation à plusieurs inconnues.
- **Assoir la participation des habitants** sur des « contenus » plus que sur des instances.

<sup>2</sup> Cabinet COMPORTENCE (Stéphane TOUSTOU) et Coopérative PLACE (Hervé CASTELLI)

## 1.3. La méthode d'évaluation

### Une démarche remontante de nouveaux horizons

En s'appuyant sur une Assise citoyenne expérimentée, l'écriture du contrat est partenariale et resserrée dans la gouvernance les attentes de l'évaluation.

Ce QPV a été associé à la co-écriture (sur les besoins des habitants, les attentes des habitants, en cours et l'animation du contrat) les chefs de projets de la CARA, les associations, les rencontres, membres du Comité de suivi.

- Élus, directions et services de la Communauté d'Agglomération
- Centre socioculturel,
- Groupe scolaire L'Yeuse
- CCAS, CAF,
- Habitat 17, SEMIS,
- France Travail, Mission d'accompagnement entreprises s'engagent,

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

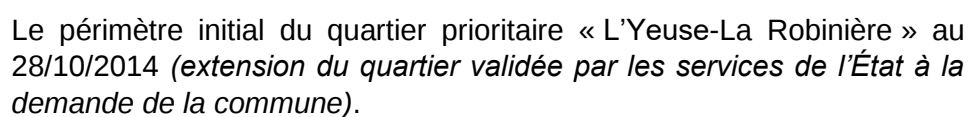


## 2/ Le territoire du com

---

L'Estuaire

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030



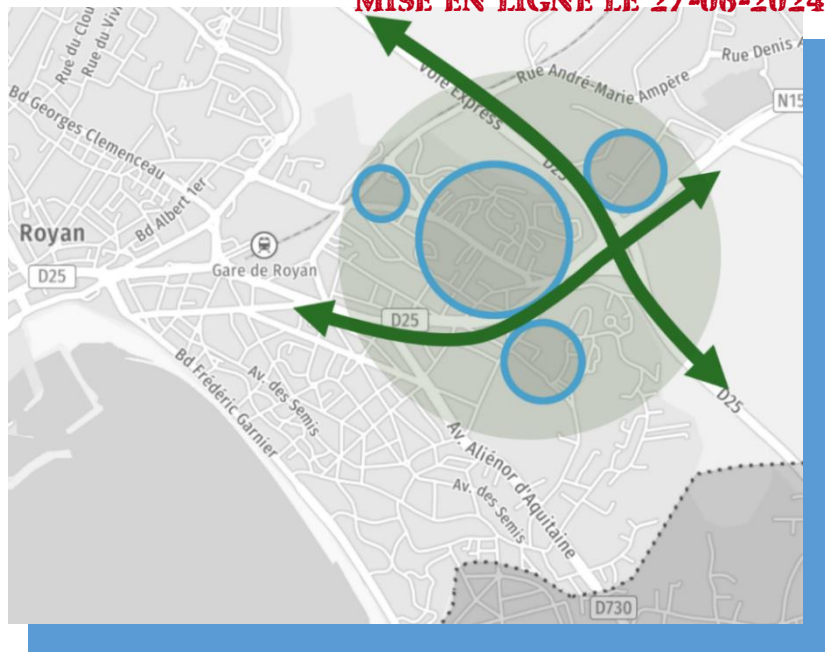
Le périmètre du quartier prioritaire  
l'ANCT le 31/12/2023.



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

- « MARNE-YEUSE » avec son caractère socioculturel et des résidents **cœur de quartier.**
- Ex ROBINIÈRE - FUTUR quartier d'habitat social, son projet immobilier **semble prendre de la hauteur.**
- « TOUT VENT » avec son caractère d'agglomération « hors social »
- « JOB » un peu hors champ, son projet de « trop de vie autour » **qui te**

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**



**Un ensemble qui devient une « ENTRÉE DE VILLE » avec des fonctions et des connexions à affirmer dans un projet de territoire partagé.**

Si des leviers existent (équipements et services d'agglomération, nouvelles populations, nouveaux logements, ...), des risques de décrochages (entre eux et avec la ville-centre) sont bien présents. Pour les limiter, le contrat de ville propose un récit commun autour de cette notion d'ENTRÉE DE VILLE qui permettra de relier ces quatre sites entre eux.

Le quartier prioritaire L'Estuaire sera une « *image forte de la ville* », la première vision de Royan lorsqu'on arrive par la route. Cette fonction d'entrée de ville se structure dans un projet de territoire à écrire sur :

- Des enjeux de « DÉCARBONATION » et d'« USAGES » (capacité d'appropriation de son environnement).
- Dans un contexte de tensions immobilière et foncière.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Cette idée globale revêt une importance majeure. Ce secteur fait l'objet de réflexions

Sur le plan des mobilités du quartier, il est essentiel d'établir des connections depuis et vers le centre-ville (stations d'arrêts de bus au niveau du conservatoire de musique) et de faciliter les déplacements du quotidien (bus, co-voiturage, etc.).

À ces réflexions sur le devenir du quartier, il faut ajouter les réflexions en matière de requalification urbaine et paysagère du quartier prioritaire L'Estuaire. Le projet de complexe nautique et de logements, ainsi que le projet d'Agglomération Royan Atlantique Triloterie, contiguë à ce quartier, sont des éléments clés de ce projet.

En effet, ce projet participe au développement du territoire extra-communal déjà présents dans le contrat de ville, qui consiste à positionner le quartier prioritaire L'Estuaire entièrement totalement intégré à la ville de Royan.

## 2.2 Fonction sociale

### Un quartier d'accueil au pluriel

Sur ce territoire, des profils de personnes sont repérés par les partenaires de terrain, en raison de leurs fragilités économiques et sociales. Ils apparaissent comme **prioritaires en termes d'accompagnement et de soutien**, même si les dernières « enquêtes » ou « prise de température » des besoins, directement auprès des habitants, méritent d'être réactualisées sur ce quartier « à taille humaine » où « il fait bon vivre », « sans problème de sécurité publique » ... qui peut néanmoins se révéler « en trompe l'œil », derrière la façade, en raison de l'isolement des personnes et d'une précarisation croissante.

Le quartier L'Estuaire, dans ses composantes actuelles, est un quartier accueillant, pour des profils divers et complémentaires tels que :

- **Familles monoparentales**,
- **Personnes isolées** et/ou seules, souvent âgées,
- **Gens du voyage**, sédentarisés ou pas,
- **Nouveaux habitants** « classe moyenne supérieure » (qui trouvent ici un foncier plus accessible sur « ce QPV en ville »).

avec une attention particulière à porter dans le cadre du contrat de ville aux :

- **Publics en détresse psychique** et psychologique,
- **Jeunes sans qualification demandeurs d'emploi** et/ou Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) (profil Not in Education, Employment or Training (NEET)),
- **Jeunes filles** « peu visibles » dans l'espace public,
- **Petite enfance** en situation de santé déjà préoccupante.

Dans un contexte de tension sur les mutations dans le parc social. l'arrivée de populations (ménages foncier ou un immobilier accessible) la **mixité sociale** dans le quartier dessine, celui de réussir « la grande des nouveaux habitants de L'E

- De l'école de L'Yeuse : T développant de nombreux socioéducatifs à l'image e du voyage, en raison de situé en face,
- Du centre socioculturel nombreuses actions, perm du pouvoir d'agir et de l'a citoyen, crèche, jardins, ..

## 2.3 Dynamiques partenariales

### Un écosystème mature

Après un premier contrat de ville qui a initié une démarche coopérative en faveur du QPV, « *le territoire est aujourd'hui mature pour aller au plus loin* » dans le partenariat, la transversalité et la participation. Si « *on a pu travailler un peu à côté les uns des autres* », tous les acteurs sont prêts à se rapprocher autour d'un **projet commun** pour :

- « *Réfléchir ensemble* » à des réponses ajustées et adaptées.
- « *Redonner le pouvoir d'agir* » aux habitants sur des « *projets concrets* ».
- « *Valoriser ce qui se fait déjà* » (liens visibles et invisibles).
- « *Relier les éléments du puzzle* » dans « *un tout cohérent* ».

**ACTEURS  
PARTENAIRES**  
Trajectoire  
Mission Locale  
France Travail

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**



## 3/ Les enjeux

Bien-être, cadre de vie, p

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

### 3.1. Renforcer le BIEN-ETRE des habitants de L'Estuaire

« *Se sentir bien ... comme les autres* » est un droit d'autant plus légitime qu'il s'exerce pour des personnes en situation de fragilité économique, sanitaire et sociale, ayant connu des parcours plus ou moins chaotiques.

Selon un principe d'équité, il s'agit de renforcer avec le contrat de ville un panel d'actions qui favorisent l'accès « *au droit à se sentir bien* » pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, quel que soit leur âge et leurs trajectoires. Ce droit au bien-être passe par des actions qui - reliées les unes aux autres - permettent de renforcer :

- **Le lien social et ainsi rompre l'isolement des personnes**, en « faisant ensemble » des « petites choses » pour partager des sorties loisirs et culture, des repas et des fêtes de quartier, des temps d'échange et de soutien comme des cafés des parents, des moments de production-fabrication comme du mobilier urbain ou encore des ateliers réparation, ...
- **La prévention des risques de santé et l'accès aux soins**, dans les domaines de la santé mentale et physique (alimentation, sommeil, écran, addictions, ...) à travers des actions de sensibilisation (atelier, formation, ...) et d'accompagnement des publics les plus fragiles, notamment dans le domaine de la souffrance psycho-sociale, en lien avec les actions du Contrat Local de Santé (CLS) notamment.
- **L'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme**, face à la dématérialisation croissante des services publics et marchands, des pratiques, volontaires ou pas, de non-recours, se développent pour une part grandissante de la population. Des actions qui encouragent « l'aller vers » pour renforcer l'accès aux droits seront soutenues, en lien avec France Services.

- **Les pratiques sportives** : l'émancipation des personnes, pratiquer une activité physiquement et mentalement, pour des personnes qui découvrent la sensibilisation, des sorties, des horizons en participant à des actions de renforcer la confiance



Cf. Partie 4 - ENGAGEMENTS  
CPAM, D

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

### 3.2. Améliorer le CADRE DE VIE des habitants de l'Estuaire

Complémentaire au premier enjeu sur le bien-être, un cadre de vie de qualité (avec des aménités, du beau, de la fonctionnalité) est une priorité du contrat de ville :

- Tant il rehausse l'ensemble des actions sociales de proximité mises en œuvre.
- Tant il améliore le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants, ravis de vivre dans un « *endroit plaisant et cohérent* » qui « *facilite la vie au quotidien* ».
- Tant il crée « *d'indispensables flux* » de personnes extérieures attirées par des équipements et des services présents dans le quartier de L'Estuaire (sport, culture, éducation, logement, foncier, commerce et économie) qui changent le regard porté sur le quartier.

Dans un enjeu de décarbonations et d'usages, l'amélioration du cadre de vie interpelle la coordination des politiques structurelles (Ville, Agglomération, État, Bailleurs sociaux) dans un projet d'ensemble qui repositionne positivement le quartier de L'Estuaire comme une « *vitrine d'entrée de ville* ». Le contrat de ville engage une réflexion et des actions dans une démarche de TRANSITION ÉCOLOGIQUE concernant l'amélioration :

- **Des aménagements et de la gestion urbaine**  
Veiller à une qualité des espaces publics, des stationnements, des trottoirs, de la végétalisation, de la propreté (déchets, gestion urbaine de proximité (GUP), ...) et de la sécurité routière.

- **Des déplacements urbains**  
Veiller à une qualité du réseau des pistes cyclables et à une bonne connexion avec la ville, le quartier.
- **Des logements sociaux**  
Veiller à une qualité du cadre de vie, du gardiennage, de la maintenance.
- **Des équipements culturels**  
Veiller à une qualité des équipements et surtout de leur accessibilité et de leur lien avec les organisations du quartier.
- **De l'activité économique**  
Veiller à une qualité des services et des commerces présents dans le quartier et à un changement d'image.



Cf. Partie 4 - ENGAGEMENTS  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

### 3.3. Consolider les PARCOURS DE RÉUSSITE des habitants de l'Estuaire

Dans le droit fil des projets déjà menés, il s'agit de relier encore davantage les actions dans une notion de parcours qui favorise la réussite scolaire et éducative des enfants jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle des adultes. Pilier essentiel de la notion de bien-être, l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi tout au long de la vie est un enjeu fort que le contrat de ville s'engage à soutenir en consolidant l'existant et en initiant des réponses nouvelles (droit à l'expérimentation et à la réussite) fondée sur « l'aller vers » et la notion de « cohorte » (petits effectifs ciblés).

Une réflexion est engagée par les parties prenantes du contrat de ville pour candidater au label « CITÉ ÉDUCATIVE » et ainsi renforcer l'ingénierie au service de projets ambitieux autour de cette notion de parcours pour les 0-25 ans. Il s'agit de soutenir des actions qui renforcent les partenariats opérationnels et ouvrent le champ des possibles :

- **Dans le domaine éducatif :**
  - En renforçant la réussite scolaire, la continuité et les alliances éducatives dans tous les temps de l'enfant.
  - En soutenant et en associant les parents dans leur capacité à se projeter avec leurs enfants.
  - En favorisant des actions intergénérationnelles (ainés - crèche, aide aux devoirs) en lien avec la spécificité du QPV liée au vieillissement de sa population.
- **Dans le domaine de l'orientation et de la formation :**
  - En renforçant l'accompagnement des choix en ouvrant le champ des possibles sur des formations souhaitées et non subies.
  - En renforçant les liens entre les potentialités des publics et les besoins -en tension- du territoire (offre dans le secteur du tourisme et de l'emploi saisonnier notamment).

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

- **Dans le domaine de l'entrepreneuriat :**

- En continuant à favoriser les initiatives accompagnées de formation.
- En travaillant sur l'accès à la formation dans des logiques de parcours, de l'inscription à France Travail, sensibilisant et encourageant l'entrepreneuriat.



Cf. partie 4 - ENGAGEMENTS NATIONAUX LA RÉGION

#### Les 3 enjeux prioritaires

##### BIEN ETRE

Lien social  
Santé  
Accès aux droits  
Sport et Art

PARCOURS  
Education  
Orientation  
Insertion, en

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**



## 4/ La gouvernance

---

Mode d'emploi

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

## 4.1. Des principes directeurs pour les parties prenantes

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

En termes de manière de travailler, les acteurs (collectivités territoriales, services de l'État, associations et collectifs d'habitants) s'accordent sur des principes communs :

- **Confiance et transparence**  
Entre les parties prenantes pour « faire équipe ».
- **Mutualisation et coordination**  
Des moyens, des énergies, des idées pour renforcer l'impact des actions.
- **Souplesse et sur-mesure**  
Dans les modes de faire pour ajuster les réponses en temps réel.
- **Aller vers et participation**  
Pour renforcer l'accès aux droits et encourager le pouvoir d'agir des habitants.
- **Expérimentation et évaluation**  
Pour faire évoluer les réponses dans la durée, en évitant le one shot.
- **Micro et macro**  
Pour articuler des réponses de proximité à l'échelle du quartier et prises de décisions structurelles à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Ces repères vont guider l'action du contrat de ville qui entend jouer pleinement sa fonction de LABORATOIRE pour répondre aux « *problèmes concrets des habitants* », regroupés dans les trois domaines précités et relevés par les partenaires : le bien-être, le cadre de vie et les parcours de réussite des habitants.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Le contrat de ville est un LAB  
s'engagent à :

- **Mobiliser, coordonner et**  
(Dits de « droit commun »)
- **Tout en sollicitant des m**  
(Dits « spécifiques »).
- **Pour consolider ou initie**  
En faveur des habitants de
- **Susceptibles d'être déve**  
À l'échelle de la ville et de

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## 4.2. La participation des habitants

### Moteur du contrat de ville

La dynamique participative est inhérente à la politique de la ville. Elle a été renforcée en 2015 par l'émergence des conseils citoyens avec un premier bilan parfois en demi-teinte, mais avec une ambition rehaussée pour les nouveaux contrats de ville : il s'agit de confirmer le rôle des habitants comme acteurs de leur territoire.

**Il ne s'agit pas de faire seulement pour mais avec eux !**

**Démocratie représentative et participative doivent se combiner au service des enjeux du territoire.**

La nouvelle gouvernance est l'occasion de mettre en dynamique ceux que l'on nomme les « experts d'usage ». Souvent cantonnés jusqu'alors dans une posture revendicative (poil à gratter) vis-à-vis des institutions, le nouveau contrat de ville doit permettre :

- **D'ouvrir à des espaces de connaissances aux habitants**  
À travers notamment leur participation aux groupes de travail thématiques.
- **De solliciter l'expertise des habitants** (« passer des commandes »)  
Pour nourrir une réflexion, documenter un sujet, faire remonter les besoins du terrain, mesurer les évolutions, ...
- **D'organiser des temps de production**,  
Faire ensemble pour coproduire des actions, des projets.
- **De créer une culture commune de la participation :**  
Construire avec les élus un modèle royannais pour fluidifier / clarifier la relation aux habitants tout en conservant les prérogatives décisionnelles des élus (séminaire dédié).

- **D'installer un réflexe pa**  
En structurant le triptyque  
autour des trois enjeux pr  
de réussite).

La participation des habitants do  
étant en capacité d'élaborer o  
collaboration entre toutes les p  
sein du contrat de ville, mais po  
d'envergure de droit commun de

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

### 4.3. Une gouvernance agile et animée

Le contrat de ville de l'agglomération de Royan est un contrat « à *taille humaine* » qui s'anime, sous la houlette de la CARA, en tenant compte des instances existantes (CTG, CLS, CISPD, GPO, RETUS, réunion de quartier, PLH, SCOT, ...) autour d'un enjeu central : INSTALLER UN LABORATOIRE qui invite le droit commun à venir s'asseoir à la table pour expérimenter des modes de faire, en faveur des habitants de l'Estuaire, en mesure d'être repris demain à d'autres échelles (ville, agglomération, département, région).

**Au service de cette ambition, un schéma de gouvernance simple, autour de trois instances est co-animé par le chef de projet « politique de la ville » de la CARA et le délégué du Préfet (État).**

#### **Groupes de travail « Bien-être » / « Cadre de vie » / « Parcours de réussite »**

Ces trois groupes de travail sont des instances de réflexion collective sur des thématiques pour actualiser des diagnostics, mobiliser des énergies, mieux orienter l'action publique et coproduire de l'innovation. Ils renforcent aussi l'interconnaissance, le partage d'informations et l'animation du réseau.

Une fois réuni par le binôme « chef de projet / délégué du Préfet (État) », le groupe définit sa FEUILLE DE ROUTE selon un protocole de travail en 5 étapes :

- Définir les priorités (sujet et parcours) ;
- Affiner les besoins des habitants (priorités) ;
- Scanner le droit commun s'agissant de la thématique. Qui pourrait faire quoi demain ?
- Prioriser les actions existantes et nouvelles ;
- Initier collectivement des réflexions ;
- Penser les indicateurs de réussite ;

#### **Comité technique (deux fois par an)**

Resserré aux techniciens : chef de projet, délégué du Préfet (État), représentants de la ville présidents des instances, chargé de la politique de la ville

- Préparer l'appel à projets des groupes de travail ;
- Programmer les actions s'agissant du contrat de ville ;
- Contractualiser des conventions tripartites sur 3 ans pour des actions structurantes ;
- Organiser les travaux d'évaluation ;

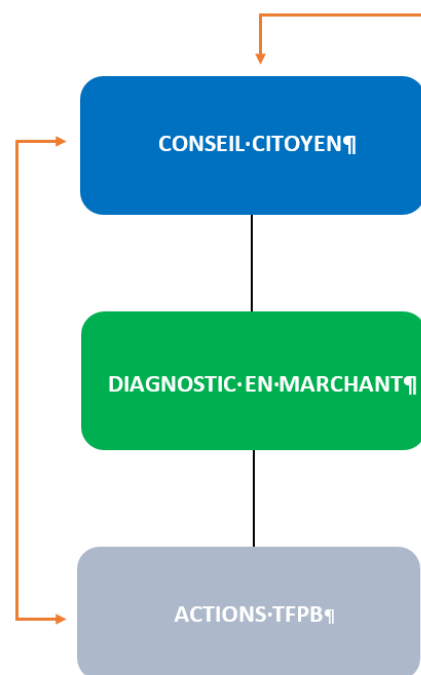
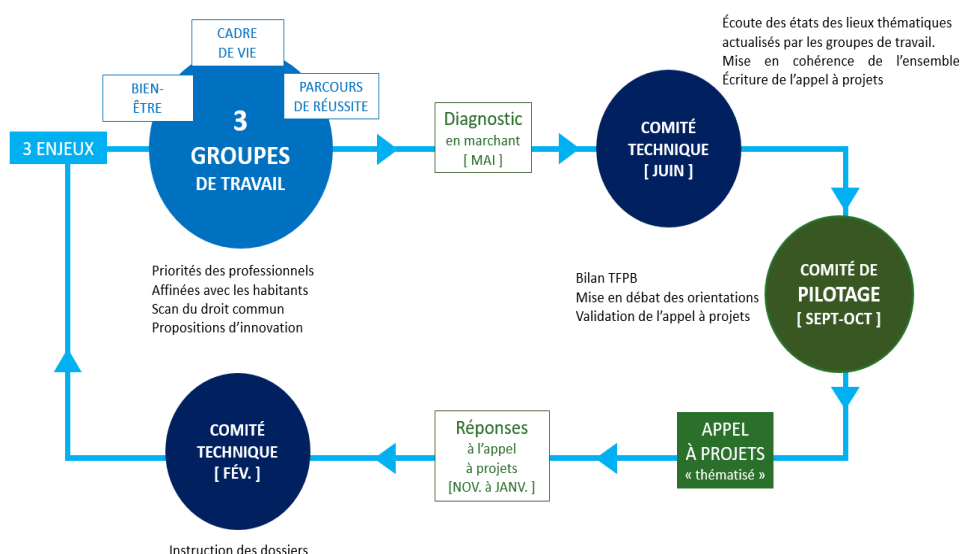
## Comité de pilotage (un par an)

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Instance de validation et d'orientation stratégique élargie aux signataires et aux partenaires du contrat de ville présidé par la vice-présidente de la CARA en charge de la politique de la ville, le sous-préfet et le maire de Royan :

- Partager les enseignements des groupes de travail ;
- Valider la programmation du contrat de ville ;
- Inviter le droit commun à consolider ces expérimentations sur le quartier avant de les généraliser plus largement ;
- Définir des priorités pour l'année.

## Des outils au service de



## Le Conseil citoyen :

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le principe de la co-construction de la politique de la ville doit permettre d'associer les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale.**

Différentes modalités de participation coexistent au sein des 1 514 quartiers de la politique de la ville mais toutes poursuivent le même objectif : la prise en compte de la parole des habitants et acteurs des quartiers prioritaires. Associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets qui les concernent, ces « maîtres d'usage » constituent des relais efficaces facilitant l'appropriation collective des évolutions proposées. Pour mettre en œuvre la co-construction, la loi du 21 février 2014 a prévu la création des conseils citoyens.

**La loi LAMY reste la référence sur cette nouvelle génération de contrat de ville.**

L'évaluation réalisée devra permettre de recomposer cette participation citoyenne (cf. page 65 et 66)

**La dimension citoyenne devra intégrer la production des groupes de travail autour des 3 enjeux majeurs pour les habitants du quartier de l'Estuaire : renforcer le bien-être, améliorer le cadre de vie et consolider les parcours de réussite**

## Les enjeux de l'observation du territoire :

Depuis les lois de décentralisation, les compétences transférées aux collectivités territoriales ont modifié l'intervention centrale du DSDS. Les différents regroupements sont très présents : obligatoires, facultatives ou optionnelles. Des outils spécifiques à la Politique de la ville ont été mis en place pour mesurer l'impact des actions.

Pour autant, les besoins de concertation sont importants : comme du suivi de l'activité et de l'évaluation des actions, des prégnants et les outils statistiques sont proposés sans le transfert de données, d'interprétations et analyses. La politique de la ville modifie les besoins des acteurs et la mise à disposition sans la médiation utile à sa connaissance. L'analyse des données locales est essentiel.

« La confrontation des points de vue permet la co-construction des indicateurs, puis la mise en œuvre. Ils mettent aussi en lumière la complémentarité des données avec les autres afin de mieux les utiliser localement, ainsi que la recherche de données disponibles aux questionnements »

---

<sup>4</sup> Louis Maurin, directeur à l'observatoire des inégalités

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **L'observation aux échelles communale et infra-communale s'impose sur les quartiers prioritaires afin de saisir la spécificité des publics et des situations :**

C'est l'outil indispensable pour surveiller l'évolution du quartier dans la commune et l'intercommunalité au fil du temps. Ce suivi doit permettre aux partenaires signataires de prendre en compte les problématiques émergentes et de planifier leurs actions en conséquence.

Si l'on prend l'exemple de la santé et du CLS, mettre en œuvre une observation signifie s'appuyer sur/renforcer des dynamiques intersectorielles : urbanisme favorable à la santé, mobilité et santé, alimentation et santé, ...

L'observation locale a la particularité de s'inscrire dans une démarche collective, impliquant un partage de constats, d'objectifs, voire de données pour aboutir à une vision la plus complète possible du territoire. Ceci peut justifier de compléter certains travaux avec les publics concernés et la nécessité d'un suivi sur des cohortes

Dans une logique d'outil d'animation, c'est un moyen de comprendre, prendre en compte l'impact des changements des réformes, des dispositifs sur les parcours individuels et collectifs.

## **Le diagnostic en marchant**

Rappels :

### ***Qu'est-ce que c'est ?***

Le diagnostic en marchant consiste à associer différents acteurs (habitants, professionnels, associations, etc.) pour identifier les faiblesses et les points forts et élaborer des actions.

D'inspiration anglo-saxonne, cette démarche s'appuie sur :

- Par des collectifs d'habitants
- Des acteurs des politiques de sécurité des femmes, de rénovation urbaine...

### ***Objectifs généraux :***

- Recueillir des informations
- Confronter les points de vue
- Construire une vision commune

Dans le diagnostic en marchant, il est important que les résultats obtenus soient de vue, des discussions informelles, une marche d'une dynamique participative.

### ***Préparation du diagnostic en marchant***

La réussite du diagnostic en marchant dépend de la qualité de l'organisation., il faut donc :

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- *Déterminer l'espace géographique à observer :*
  - Le périmètre sur lequel portera le diagnostic (frontières du quartier, places publiques, ...).
  - Le ou les itinéraires de déambulation.
- *Choisir les participants en établissant une liste de personnes :*
  - Personnes qui connaissent bien le quartier,
  - Avec des profils et des points de vue différents : habitants, techniciens de l'action publique, bailleurs sociaux, élus, ...
- *Établir la méthode d'information et de mobilisation :*
  - Par tract,
  - Par contact direct,
  - Par bouche-à-oreille, ...
- *Construire les outils à mobiliser durant la mobilisation :*
  - Une grille d'observation adaptée à l'objet d'observation (cf. exemples),
  - Une carte du territoire.
- *Pendant la marche :*

Les groupes (si plusieurs personnes) marchent sur l'ensemble du territoire ou dans les zones qui leur sont affectées.

Ils relèvent les points positifs, les points négatifs et les pistes d'amélioration éventuelles qu'ils consignent dans leur grille d'observation.

Le guide du groupe a une fonction primordiale d'animation pendant la marche. Il favorise la confrontation et l'enrichissement des points de vue.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

**L'analyse collective et la communication**

- *Le débriefing :*
  - Chaque participant restitue ses observations.
  - Il inscrit les points forts/points faibles sur un panneau.
  - Un animateur veille à ce que :
    - chaque point soit discuté,
    - chacun puisse s'exprimer,
    - chacun adopte une attitude constructive.
  - Le groupe formule des propositions d'actions pour améliorer le périmètre diagnostiqué.
  - L'animateur synthétise les propositions et valide les propositions d'actions.

## Le compte-rendu :

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Le compte rendu de la journée est fondamental pour poursuivre la dynamique de travail engagée pendant la journée.

Il prend une forme illustrée, synthétique qui comprendra :

> Un tableau des points forts/points faibles/pistes d'amélioration :

Exemple :

| Thèmes                                                             | Points forts                                                                                                                          | Points faibles                                                                                                                                                            | Pistes d'amélioration                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Espaces extérieurs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Présence d'équipements utilisés (bancs, aires de jeux, ...)</li><li>Propreté générale</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Manque de couleurs, de fleurissement, impression de tristesse</li><li>Peu d'équipements sportifs</li><li>Parkings saturés</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Construction de places de parking supplémentaires</li><li>Construction de matériel de musculation par des chantiers jeunes en partenariat avec le centre socio-culturel</li><li>Démarche participative de fleurissement du quartier avec les écoles</li></ul> |

> Thématiques qui peuvent être abordées :

- Economique : commerces, bars, restaurants.
- Services : pharmacie, France services, médecin.
- Culture et tourisme.
- Sportif.
- Espaces verts.
- Bâti (immeubles, maisons, équipements).
- Voiries (rues, trottoirs).

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

- Espaces publics spécifiques
- Transports doux, transport
- Autres moyens de transport (camion).
- Ecologie urbaine :

- \* la propreté des espaces
  - Les circulations et les
  - Les déchets, les encombr
  - Les travaux.
- \* L'éclairage public, le mobilier
- \* La tranquillité et la sécurité

- > Des photos illustrant les points forts/faibles
- > Une carte permettant de situer les points d'intérêt
- des commentaires permettant d'analyser les

## La communication des résultats

Le compte rendu du diagnostic est destiné à servir à :

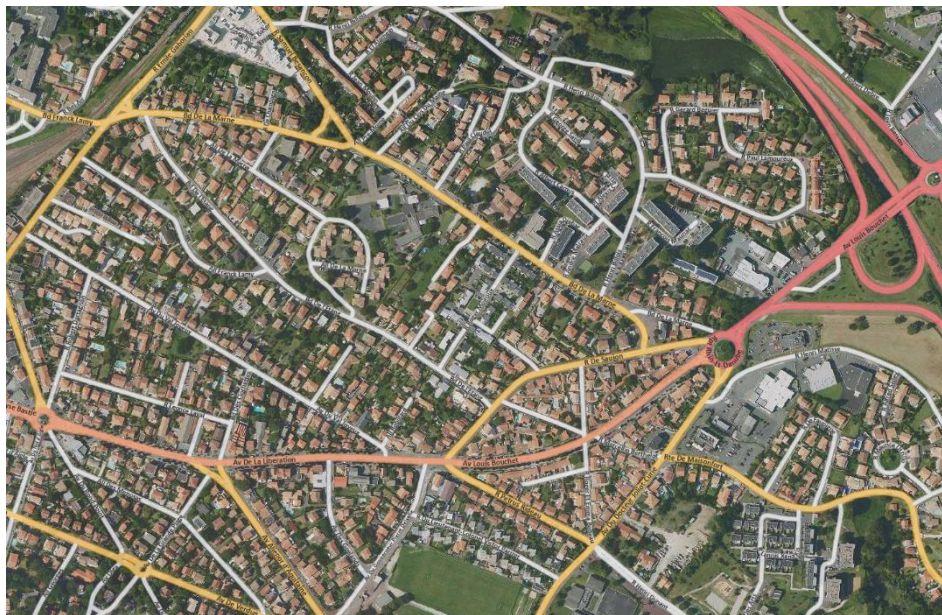
- Présenter aux participants les résultats du diagnostic
- Associer les institutions quaternaires et les associations proposées. Une présentation à l'habitant/élu/professionnel
- Enrichir les documents de planification

**Identifier pour le compte de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique les préconisations, les propositions**

**Identifier le ou les acteurs concernés**

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

| Commune | CARA | Bailleur | Autres |
|---------|------|----------|--------|
|         |      |          |        |

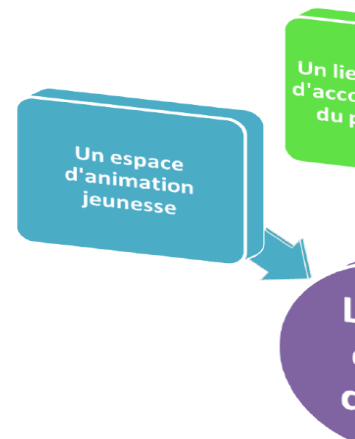


Sources : [www.diagnostic-territoire.org](http://www.diagnostic-territoire.org) - 2016

<sup>5</sup> Préambule de la charte européenne de l'Information Jeunesse qui rappelle les fondements de ce droit

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Information jeunesse :



Le Bureau Information Jeunesse fonde son accueil telles que les européennes de l'information jeunesse généraliste « couvre tous les services » inclure un éventail d'activités : coaching, formation, travail en ateliers spécialisés, dans l'optique de leur permettre à développer leur capacité à per

Le jeune est associé aux réponses possibles et propositions travail ses choix au sens citoyen, c'est-à-dire éclairés.

En s'appuyant sur ces dynamiques populaires, la structure en étroite collaboration intervenir sur les parcours de jeunes aux projets individuels ou collectifs

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **Liens entre le contrat de ville et le contrat local de santé :**

Dans le domaine de la santé, l'enjeu du Contrat Local de Santé (CLS) est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux dispositifs de prévention et l'accès à l'offre de soins.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique s'est engagée dans l'élaboration du Contrat Local de Santé, dès le début de la mandature, en 2020. Après deux années de diagnostic, de groupes de travail partenarial et de définition du plan d'actions, le CLS a été signé le 14 octobre 2022.

La CARA a adopté une démarche de co-construction partenariale dans la définition des axes prioritaires du CLS et pour la déclinaison des objectifs en 13 fiches-actions. Le CLS est mis en œuvre en transversalité et en articulation avec les autres politiques menées par la collectivité dans l'exercice de ses compétences obligatoires et facultatives.

Elle porte une volonté de déployer une approche fondée sur l'universalisme proportionné, par la graduation des réponses à apporter à ses habitants, notamment en direction des plus fragiles.

Le CLS s'intéresse également à la diffusion d'une culture d'aménagement de son territoire, cohérente avec les principes d'un urbanisme favorable à la santé, inscrit dans son Schéma de Cohérence Territoriale.

Ainsi, le CLS s'applique sur l'ensemble du territoire de la CARA avec plusieurs fiches-actions identifiant des liens privilégiés avec les enjeux du contrat de ville (repérées ci-après par un symbole ★ ).

La participation au Conseil Local de Santé Mentale d'habitants volontaires pourra être proposée.

De la même manière, les enjeux révélés dans les engagements partenariaux, notamment autour de la santé des femmes et des enfants, seront pris en compte dans les actions mises en œuvre.

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

# 3 Quels sont les priorités du Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités ?

## Qu'est-ce qui détermine notre santé ?

Le CLS ne se résume pas à l'accès aux soins mais définit une stratégie territoriale de la santé pour répondre aux besoins de santé de la population, tout en permettant à chacun d'être acteur de sa santé.

### Il agit sur :

- Les comportements individuels
- Les facteurs socio-économiques
- Les facteurs environnementaux



« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Définition adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1946.

## AXE 1 : Faciliter l'accès et la coordination des soins

Fiche-action n°1 - Contribuer à l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des professions médicales et paramédicales.

Fiche-action n°2 - Soutenir les dynamiques pluri-professionnelles sur le territoire.

Fiche-action n°3 - Améliorer la connaissance des besoins et des ressources pour agir sur les déterminants de santé.

## AXE 2 : Santé et agilité

Fiche-action n°4 - Agilité aux risques

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## 4.4. Les engagements des signataires

La notion d'engagement des signataires pour améliorer le bien-être, le cadre de vie et les parcours de réussite des habitants de l'Estuaire d'ici à 2030 est fondamentale. Ces engagements individuels, signataire par signataire, s'inscrivent dans une dynamique collective dont l'objectif reste de les articuler les uns aux autres pour garantir une amélioration des conditions de vie des habitants de l'Estuaire.

Ces engagements se traduisent à travers :

- Des orientations stratégiques (enjeux partagés),
- Des moyens opérationnels (humains et financiers),

afin de confirmer l'implication et la participation de chaque signataire, inscrit ci-dessous, à la réussite du contrat de ville pour les six prochaines années :

- L'État,
- L'Education Nationale,
- France Travail,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Charente-Maritime,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime,
- Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- Le Conseil départemental de Charente-Maritime,
- Habitat 17,
- La Société d'Économie Mixte Immobilière de Saintonge,
- La Banque des Territoires (Caisse des dépôts),
- La Banque Publique d'Investissement France,
- ENEDIS,
- Le Club des Entreprises Royan Atlantique,
- Le club « Les entreprises s'engagent » de Charente-Maritime.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Les engagements de L'ÉTAT

### THÉMATIQUE TRANSVERSALE LES HOMMES

L'État décline, au niveau départemental de l'Emploi, du Développement Économique et des Axes de la politique d'égalité entre les territoires, la dernière s'engage à accompagner les actions menées dans le cadre du

#### Développer une culture de l'égalité

La DDETS accompagnera les actions visant à réduire l'impact des stéréotypes de genre et à développer l'approche intégrée pour les hommes. Cette approche vise, à long terme, à éviter les retombées possibles sur les situations des hommes et, le cas échéant, d'adopter des mesures compensatoires en faveur du sexisme pour plus grande égalité dans les faits.

La DDETS soutiendra également les actions thématiques à destination des habitants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

#### Accélérer l'égalité professionnelle

La DDETS accompagnera les actions visant à lever les freins spécifiques que rencontrent les femmes et en particulier la garde des enfants à domicile restreints.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :**

Les violences sexistes et sexuelles s'expriment principalement dans l'espace privé mais aussi dans l'espace public. La DDETS finance les associations qui accompagnent les victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles, en particulier le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), qui, en plus d'une permanence d'accès aux droits, tient une permanence du service d'aide aux victimes au sein du Point d'Accès aux Droits. Elle peut également accompagner les démarches pour rendre l'espace public plus sûr pour les femmes.

Ainsi, pour chaque contrat de ville :

- 1) Cofinancement d'une action annuelle de formation / de sensibilisation autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès des structures d'insertion par l'activité économique.
- 2) Cofinancement d'actions de formation à destination des professionnels de la petite enfance dont le déploiement sur les quartiers prioritaires pourrait être privilégié.
- 3) Maintenir le soutien financier de l'unité de victimologie (UD Vie) de Saintes et de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de La Rochelle qui proposent un accompagnement pluridisciplinaire des femmes victimes de violences conjugales en facilitant leurs démarches souvent complexifiées pour les femmes et jeunes filles des quartiers prioritaires.

## **Agir pour la santé des femmes :**

Les spécificités liées au genre en matière de santé sont restées pendant longtemps taboues et ignorées.

Les actions pour améliorer la santé sexuelle et reproductive, mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes et renforcer l'accès des femmes à la santé pourront être soutenues, en particulier les actions de sensibilisation visant à briser le tabou des règles.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Pour rappel, les crédits du Progr pas des crédits de droit commun accès aux droits) mais des crédits aider à la mise en œuvre de nou intervenir sur 2 ans au maximum

## **THÉMATIQUE CULTURE**

Le BOP 361 du ministère de la C artistique, culturelle et plus large tous les territoires. Les quartiers particulière de la Direction Rég Nouvelle-Aquitaine notamment d rectorat, de « l'été culturel » ou portées par des équipes artistiqu

La DRAC Nouvelle-Aquitaine **culturels aidés** au fonctionn quartiers prioritaires, ce qui fait p

Une attention forte est portée po décrochage scolaire, pour l'ins sement individuel par les arts, culture, ou encore, en faveur de

## **Engagements, moyens et ac 2026 :**

La DRAC encourage les initiative d'immersion d'équipes artistiques missions locales, chantiers d'ins

Ces actions doivent être signific un an), construites autour d'un p jeunes des quartiers.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

La DRAC peut cofinancer des projets spécifiques co-construits dans les quartiers et intégrant une démarche s'appuyant sur les droits culturels.

Dans ce cas, le financement de la DRAC porte sur les interventions artistiques encadrées par des professionnels, à destination d'habitants des quartiers, dans le cadre d'ateliers de pratique artistique liés au projet, de résidence, et/ou de création participative. La base d'intervention est de 60,00 € TTC / heure.

Les centres socioculturels doivent se rapprocher des établissements culturels ou des équipes artistiques pour construire des projets de partenariat qui répondent aux préoccupations de chacun et s'appuient sur les droits culturels des habitants des quartiers. Il importe que ces partenariats centres socioculturels / associations de quartier et structures culturelles se construisent dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens afin d'éviter des fonctionnements parallèles et peu ambitieux.

La DRAC peut cofinancer ce type d'actions si elles s'inscrivent dans une durée longue et une démarche participative, et si l'équipe artistique a été validée en amont par la DRAC.

### ***Concernant spécifiquement le contrat de Royan***

Comme précisé plus haut, deux partenaires artistiques locaux peuvent accompagner la co-construction de projets spécifiques pour le quartier prioritaire de Royan : il s'agit de l'agence Captures (directeur : Frédéric Lemaigre) proposant des actions de programmation artistique et résidence à l'espace d'art contemporain à Royan et de l'association culturelle CREA, scène de diffusion situé à St-Georges de Didonne mais dont le rayonnement s'étend à l'ensemble du territoire de la CARA.

La DRAC peut cofinancer des actions portées par ces partenaires.

## **THÉMATIQUE ÉDUCATION, JE**

L'ensemble des politiques sportives vise à développer des projets au bénéfice de la cohésion est mise au profit de la jeunesse systématiquement apportée aux

### **Engagements, moyens et actions 2026 :**

#### **JEUNESSE, ENGAGEMENT :**

De manière générale et systématique, l'ensemble des appels à projets départemental à la jeunesse, (actions pour la jeunesse et l'éducation, brevet d'aptitude aux fonctions de Colos apprenantes, Guid'asso, SNU), le Fonds de coopération (FONJEP).

Les dispositifs suivants font l'objet

- **Service National Universitaire**

SNU correspond à plusieurs dispositifs : l'information des jeunes, la sélection au sein du dispositif

En sus du relais qui peut être assuré par le service jeunesse et sport de l'éducation nationale (L'objectif est la sensibilisation au SNU dans les écoles de la ville afin de promouvoir et expliquer les finalités et les actions pour les jeunes de 15 à 17 ans.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

En effet, trop peu de jeunes des QPV réalisent leur service national universel. En 2023, sur les 721 jeunes de Charente-Maritime qui l'ont effectué, seul 2 % étaient issus des QPV (8 à La Rochelle, 3 à Rochefort, 3 à Saintes).

Ces sensibilisations pour promouvoir ce dispositif a débuté en 2024 par l'évènement du 1<sup>er</sup> février à la préfecture avec Monsieur le Préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale où une présentation du SNU a été faite avec des jeunes ambassadeurs et encadrants ainsi qu'un retour d'expériences.

- **Colos apprenantes avec 110 000 € dédiés aux QPV.**

***Concernant spécifiquement le contrat de Royan :***

Une manifestation de sensibilisation pour promouvoir le dispositif de SNU sera réalisée en 2024 dans le quartier prioritaire.

SPORT :

De manière générale et systématiquement, l'ensemble des appels à projets (actions, emploi, inclusion, équipements et sportives et contre le harcèlement scolaire, collège, Savoir rouler à vélo, Savoir

Les dispositifs suivants font l'objet :

- Plan 5 000 terrains de sports
- Sésame (remobilisation, formation des diplômés à travers des diplômes de sport).

***Concernant spécifiquement le***

SPORT :

5 000 terrains de sports : construction de terrains de sports subvention de l'État de 10 000 €

**Dispositifs dédiés de la politique**

JEUNESSE, ENGAGEMENT :

Possibilité de développer les actions de jeunesse et d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté prise en charge financière au moment de l'action bénéficierait tant au jeune que à l'encadrant encadrera et avec qui il réalisera

## THÉMATIQUE ACCÈS AU SERVICE PUBLIC ET LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Cinq espaces France Services sont mis en place dans les QPV :

- LA ROCHELLE : Mireuil et Villeneuve-les-Salines,
- ROCHEFORT : Petit Marseille,
- SAINTES : Boiffiers-Bellevue,
- ROYAN : Marne-Yeuse.

Chaque France Services est financée par un forfait de 20 000 € au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de 20 000 € au titre du Fonds national France Services (FNFS).

Par ailleurs, les quartiers de la politique de la ville bénéficient de conseillers numériques et d'un soutien aux structures supports comme les régies de quartier, Diagonales, L'Escale, ... par l'intermédiaire de la banque des territoires en agrégeant les contributions de plusieurs acteurs (État, Conseil Départemental, ...).

### **Concernant spécifiquement le contrat de Royan :**

Labellisation depuis juillet 2021 (QPV Centre socioculturel).

L'accompagnement financier sera de 40 000 € en 2024, de 45 000 € en 2025 puis de 50 000 € en 2026.

## THÉMATIQUE CADRE DE VIE

### **L'État s'engage à accompagner les territoires sociaux comme levier de mixité**

Les enjeux de la politique des territoires sociaux concernent les ménages les plus défavorisés au sein des villes et des quartiers.

Avec la loi Alur de 2014, la politique de la ville est positionnée à l'échelon intercommunal, plusieurs outils ont été créés : la conférence intercommunale d'attribution (CIA), la demande de logement social et ainsi qu'un système de cotation.

### **Concernant le territoire de Royan :**

La CIA est effective depuis le 1er juillet 2017, validée lors de la CIL de juin 2017. Elle implique une concertation étroite avec les partenaires associatifs de l'hébergement d'urgence (d'étude). Aujourd'hui, la dynamique est pleinement emparée de cette référence. Il conviendra d'en évaluer les effets. Les obligations législatives et réglementaires de la Citoyenneté (LEC) de 2017, complétées par le peuplement sont prévues :

- Au moins 25 % des attributions de logements situés en dehors des zones de demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile des ressources le plus élevé du territoire, les plus faibles parmi les communes de l'EPCI. Cf. analyse des rés

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

- Au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés dans les QPV sont consacrées à des demandeurs autres que ceux appartenant au premier quartile de ressources. *Cet objectif est très facilement atteint, le taux constaté depuis 2018 est de plus de 70 %.*

Les résultats obtenus sur les dernières années sont les suivants (source : Infocentre du Système national d'enregistrement de la demande de logement social – Ministère en charge du logement) :

- Année 2018 (1<sup>er</sup> quartile à 7 412 €): résultat de **12,04 %** ; 28 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 %. En 2018, 248 baux ont été signés sur la CARA.
- Année 2019 (1<sup>er</sup> quartile à 7 767 €): résultat de **17,53 %** (HABITAT 17 20,90 %, IAA 16,85 %) ; 14 attributions sont manquantes.
- Année 2020 (1<sup>er</sup> quartile à 8 307 €): résultat de **18,09 %** (HABITAT 17 25,93 %, IAA 17,69 %) ; 14 attributions sont manquantes.
- Année 2021 (1<sup>er</sup> quartile à 8 532 €): résultat de **16,73 %** (HABITAT 17 et SEMIS sont à 25 %, DOMOFRANCE à 14 % et IAA à 12 %) ; 22 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV.  
En 2021, 294 baux ont été signés (DOMOFRANCE - livraison de 122 logements, HABITAT 17 - livraison de 71 logements, SEMIS - livraison de 40 logements, NOALIS - livraison de 25 logements et IAA - livraison de 33 logements).
- Année 2022 (1<sup>er</sup> quartile à 9 507 €): résultat de **18,12 %** (HABITAT 17 23,88 %, IAA 15,60 %, DOMOFRANCE 21 %, NOALIS 16 % et SEMIS 21,74 %) ; 21 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV. En 2022, 331 baux ont été signés.

Les objectifs de la LEC sont atteignables puisqu'il ne manque que 15 à 20 attributions par an aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV. Un bailleur affiche des résultats conforme aux attentes sur les 4 dernières années. Il s'agit d'HABITAT 17. Plusieurs raisons, conjoncturelles ou structurelles peuvent cependant expliquer la difficulté à atteindre les objectifs :

- Un parc social insuffisant m (5,2 % de logements sociaux) et une demande locative CARA (+ 700 demandes en attente) qui a fortement précarisé les **demandeurs ayant emménagé dans des logements sociaux CARA étaient sous les plafonds de ressources (PLAI).**
- La relative faiblesse de l'offre de logements sociaux hors QPV. Les ménages **primo-demandeurs sont** ne peuvent être logés que dans les logements sociaux très présents dans le QPV. Les logements neufs sont trop chers.
- L'État sollicite aussi les bailleurs sociaux pour les ménages reconnus prioritaires (souvent très modestes, avec des revenus faibles) de logements accompagnés par des services sociaux et des loyers très peu chers.

### Engagements, moyens et actions pour 2026 :

Pour améliorer ces résultats, le bailleur **accompagnera le développement** des logements sociaux EPCI et des bailleurs sociaux :

- 1- Développement de l'offre de logements sociaux de quittance. Une programmation de logements sociaux PLAI adaptés hors QPV directement aux ménages en attente.  
→ Cet effort sera maintenu pour accompagner dans sa démarche les bailleurs sociaux PLAI adaptés situés hors QPV.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

sociale, l'État n'accordera pas, en principe, d'agrément pour des logements locatifs sociaux. À noter qu'il ne suffira cependant pas, à court terme, à pallier au manque d'offre de logements sociaux peu chers hors QPV.

2- Une démarche volontariste collective (tous bailleurs sociaux) de prospecter des ménages du 1<sup>er</sup> quartile dès qu'un logement hors QPV se libère.

3- Pour favoriser une meilleure prise en compte de la capacité financière des ménages nouveaux entrants du parc social hors QPV, les bailleurs sociaux ont eu la possibilité (sur la base du volontariat) de mettre en œuvre une nouvelle politique expérimentale des loyers (NPL - Loi ELAN du 23/11/2018 - Article 88, III et ordonnance du 15/05/2019).

Le dispositif consiste pour le bailleur social intéressé à pratiquer des baisses de loyers, à la relocation, pour les locataires les plus modestes qui sont compensées par des hausses de loyers, dans la limite des plafonds de ressources des Prêts locatifs sociaux (PLS). Cette mesure visait à faciliter l'accès au logement social des ménages dont les revenus ne dépassent pas 80 % des plafonds de ressources PLAI. En effet, ces leviers sont centraux pour les bailleurs sociaux et la collectivité pour leur permettre de concilier l'objectif de mixité (relogement de 25 % des ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV), la mise en œuvre des objectifs du « Logement d'abord » et les priorités de relogement de certaines catégories de ménages prioritaires.

4- Pilotage resserré de l'exonération des bailleurs sociaux de la Taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) : pour la période 2024-2026, les conventions État / Commune / EPCI / Bailleur fixant les contreparties, les bailleurs feront l'objet d'un pilotage départemental DDTM / DDETS, avec proposition et suivi d'axes d'intervention prioritaires sur les 8 possibles dont :

- L'organisation d'une fonctionnalité sociale
- Les dispositifs et les résidentielle,

- Les actions de développement vivre ensemble et le lien

et suivi de cohérence a Commission intercommunale

- La DDETS dédiera annu relogement - associant l et la Direction départem - à ces trois derniers su loyers, suivi des conver

5- Par ailleurs, en application Interministériel des Villes dispositifs à main de l'État pauvreté des quartiers p *attente*), et sauf situation e

- Ne plus attribuer de l logement opposable (D
- Ne pas créer de nouvel

## THÉMATIQUE ACCÈS À L'EMPLOI **MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Le Service Public de l'Emploi se mobilise en faveur du déploiement du **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**, dispositif d'accompagnement intensif à destination de jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable, porté par les cinq Missions Locales du département et les agences France Travail.

Les publics résidant en QPV font partie des publics cibles du dispositif : ils représentaient ainsi 9,2 % des publics accompagnés en CEJ à l'échelle départementale, alors que les jeunes de -26 ans résidents en QPV ne représentent que 5,7 % de la demande d'emploi. Les services de l'Association régionale des missions locales (ARML) ont été sollicités pour étudier la possibilité de mettre en place un suivi spécifique pour les jeunes résidents QPV sortant de CEJ.

Plus globalement, l'objectif sera de maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV parmi les publics accompagnés par les missions locales (tout accompagnement confondu, y compris dans le cadre du futur contrat d'engagement unique (CEU). Les missions locales mettent également en place des permanences et des actions de repérage au sein des QPV du département. L'objectif 2024-2026 sera de maintenir et étendre leur présence au sein des QPV.

→ **Maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV en CEJ et des publics accompagnés par les missions locales :**

Dans le cadre de la politique de l'État en faveur du développement de l'**apprentissage**, la DDETS souhaite mener à bien, avec les chambres consulaires et le Centre de formation d'apprentis (CFA) académique, une action de promotion consistant à présenter et valoriser l'apprentissage auprès d'élèves de toute une classe d'âge (élèves de 3<sup>ème</sup>) d'un ou deux collèges, à titre expérimental à la rentrée 2024.

Les élèves intéressés bénéficieraient ensuite d'un début d'accompagnement à la recherche de contrats d'apprentissage.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

→ **Mener une action de promotion pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du c**

**L'Insertion par l'Activité Économique** est un dispositif important pour l'insertion des publics en difficulté. Le département Maritime avec 50 structures accompagne les jeunes du département. Ces structures accompagnent les jeunes ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, notamment dans des quartiers prioritaires de la ville de leurs habitants.

À cet effet, des objectifs précis ont été fixés pour la gestion. Les Structures de l'insertion seront également invitées à préparer des rencontres au sein des quartiers prioritaires. En 2022, 13 % des salariés en CDI étaient *indisponibles* alors que les demandeurs d'emploi représentent que 5,1 % des salariés (données septembre 2023).

→ **Objectif 2024-2026 : maintenir le taux de SIAE au taux minimal de 13 %**

Les demandeurs d'emploi QPV sont accompagnés par des **contrats aidés**, Parcours emploi garanti (PEG marchand) et Contrat initiative emploi (CIE).

→ **Des actions ciblées au sein des quartiers afin de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi :**

Sur la période 2024-2026, l'État soutient la formation des demandeurs d'emploi par la contractualisation avec les Centres de formation d'apprentis (CFA). En rappel, les engagements réciproques

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Aquitaine dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2022 ont été poursuivis et prorogés jusqu'au 31 décembre 2023 avec un montant additionnel de l'État de 125 M d'euros pour l'année 2023).

L'objectif est notamment d'ouvrir suffisamment de places de formation sur le dispositif « Amorces de Parcours » qui prépare et favorise l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en recherche d'emploi et en particulier celles qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à la formation et à l'emploi (dont QPV). Il en sera de même pour l'Habilitation de Service Public « Socle de compétences » (offrant sans conditions d'accès et dans la proximité, un parcours complet d'acquisition des compétences de base, indispensables à l'intégration sociale et professionnelle et à la réussite d'un parcours qualifiant).

À ce stade, il n'est pas encore possible de formaliser des actions et des objectifs spécifiques sur ce volet. Néanmoins, un point d'attention sera apporté sur la mobilisation vers l'offre de formation des publics résidents des quartiers prioritaires politique de la ville.

Dans le cadre de la **loi plein emploi** et de la réorganisation de l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi, l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion seront inscrites auprès de l'opérateur France Travail et seront tenues de conclure un contrat d'engagement avec l'organisme référent chargé de les accompagner vers l'emploi.

À ce titre, et dans la mesure du possible, un suivi particulier sera demandé à l'opérateur France Travail afin de mesurer plus spécifiquement l'impact de l'accompagnement mis en place au profit des publics QPV en termes de retour à l'emploi et levée des freins périphériques.

## Engagements, moyens et actions 2026 :

### Tous les contrats :

- Les **emplois francs** qui de pour favoriser l'insertion c 2023, à un taux de réalisation
- Le **Club départemental L** Maritime portera une atter qui rejoignent le club avec des quartiers. Le club s'atta pour tout événement en fa soit à l'initiative du club c rapprochement Pacte Avec (PAQTE) et le Club les ent chaque année un événeme et de l'insertion au sein de
- Les **régies de quartier** au (Diagonales à La Roche Trajectoire à Royan et E attention particulière en ter conventionnés. L'objectif, s allouées par le Ministère maintenir voire, dans la nombre d'équivalents temp
- Dans le cadre des appels à deux projets ont été retenus Logis depuis 2023, sur les porté par le Comité local (CLLAJ) depuis 2024, sur Oléron et Jonzac. Chacun permettra aux publics les l'emploi, notamment les r

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

supplémentaires en matière de levée des freins et d'un accompagnement progressif à la signature du CEJ.

- À compter de la rentrée 2024-2025, le club **Les Entreprises S'engageant** (LES), en lien avec les Comités locaux école entreprise (CLEE), se mettra en relation avec les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires politique de la ville pour organiser des mini-forums au sein des établissements volontaires pour organiser la présentation d'une diversité de métiers et proposer des accueils en stage au profit des scolaires.
- Il sera également proposé au club **Les Entreprises S'engageant** de Charente-Maritime d'inscrire chaque année dans sa feuille de route une action sur chaque QPV permettant la **mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs** sur des métiers offrant un fort potentiel d'offres d'emplois. Cet événement sera organisé autour d'une activité sportive avec l'objectif d'associer à minima une quinzaine de demandeurs d'emploi dont la moitié résidents QPV. Un suivi à un mois et à trois mois sera réalisé pour mesurer l'impact de l'événement en termes de remobilisation (nombre d'immersions, de contrats conclus à la suite, ...).

**Concernant spécifiquement le quartier prioritaire de Royan :**

Les objectifs seront d'organiser :

- **Une action par an de remobilisation des demandeurs d'emploi** contribuant à lever leurs freins à l'emploi :  
À ce titre, il sera organisé en 2024 un rallye QPV pour les demandeurs d'emploi résidant dans le quartier L'Estuaire. Ce rallye se formalisera par un circuit permettant de découvrir les entreprises qui recrutent (dont celles de l'insertion par l'activité économique), les solutions mobilité et garde d'enfants mobilisables. L'objectif pour cette première édition à Royan sera de réunir à minima une douzaine de participants. Un suivi post action sera assuré à un mois et à trois mois pour mesurer l'impact de cette action.

Une réflexion est en cours, notamment avec des jeunes résidents ou non en QPV.

**- Une action annuelle saisonnier :**

En 2024, il sera organisé un événement (HCR, animation, ...). Cette action du quartier prioritaire politique en recherche d'emploi et un panel de métiers qui relieront professionnels et/ou des organisations, qui sera ouverte à une vingtaine de personnes résidentes, mesuré au travers d'indicateurs de contrats de travail ou entrées.

Sur les années suivantes, l'action de la viticulture et de la culture avec périodes d'immersion.

(CEJ QPV pour la mission)

## THÉMATIQUE SOLIDARITÉ

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Pacte national des solidarités constituera le cadre d'actions partagé au niveau national en matière de lutte contre la pauvreté, dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il repose sur trois axes complémentaires à l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous (France Travail et Réseau pour l'Emploi) :

### 1) Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :

- Éviter la reproduction de la pauvreté entre générations en agissant dès l'enfance.
- Protéger les personnes dans les moments de rupture afin d'éviter un basculement dans la précarité.

### 2) Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :

- Assurer l'égale dignité de chacun par la garantie d'un même accès aux droits et aux services, dès la naissance et à chaque étape de la vie.
- Lutter contre le non-recours : « Territoires zéro non-recours » et solidarité à la source.

### 3) Construire une transition écologique solidaire :

Les enjeux de transitions climatique, écologique et énergétique doivent devenir des leviers de lutte contre la pauvreté, réduction des dépenses contraintes (alimentation, logement, mobilité).

Dans le cadre de nouvelles gouvernance et dynamique partenariale visant à mieux s'adapter aux besoins locaux, l'État, aux côtés du Département et des autres partenaires d'un **futur pacte local des solidarités**, soutiendra des projets et dispositifs structurants pour répondre aux besoins non pourvus sur les trois axes, notamment dans les quartiers QPV identifiés comme les plus pauvres.

Par ailleurs, l'État apportera son soutien aux collectivités territoriales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des personnes sans médecin traitant durant les deux dernières années de leur vie, complémentaire santé, ...

Aux côtés des partenaires institutionnels, l'État soutiendra le département et de l'Union départementale pour promouvoir l'accès à l'alimentation, financièrement le déploiement de services (comportant un volet insertion de

De plus, l'État soutiendra la CAF, la direction des publics vulnérables, le schéma départemental des services, l'accès à l'emploi et pour accompagner la parentalité, que ce soit dans le cadre du QPV, notamment sous le label (AVIP), que ce soit dans l'accès à l'emploi ou dans le cadre de répit parenta

### Laïcité et Valeurs de la République

Dans un contexte social et politique de crispations autour du fait religieux, la formation Valeurs de la République permettra aux stagiaires de connaître et partager les valeurs de la République

Initié fin 2015, le plan national de formation dans le cadre du Comité interministériel de la République vise à former désormais 40 000 agents DDETS et mis en œuvre par des agents de la Locale Prévention Médiation Sociale, aux agents publics ainsi qu'aux agents privés avec les publics :

## **MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- Les agents publics, salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation directe avec des enfants et des jeunes et/ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : animateurs, éducateurs sportif, Atsem, coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux, médiateurs et adultes relais, délégués du Préfet, conseillers citoyens, volontaires en Service civique, ...
- Les professionnels qui interviennent dans l'espace public mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement : gardiens d'équipements collectifs ou d'immeubles, policiers municipaux, personnels de mairies de quartier et de centres sociaux, médiateurs, équipes projet politique de la ville, agents de développement, ...
- Les professionnels qui ont une relation de service à la population et les élus.

## **THÉMATIQUE SÉCURITÉ ET**

### **Occupation de la voie publique**

- Intensification des patrouilles dans les quartiers.
- Opérations harcèlement de longue durée dans le cadre de la lutte contre l'économie souterraine.
- Lutte contre les occupations illicites.
- Opérations de lutte contre les infractions.
- Renforcement des patrouilles.

### **Action partenariale :**

- Partenariats avec les policiers pour des opérations de contrôle conjointes ainsi que pour le recueil de renseignements et définition de stratégies.
- Mise en place de réunions de concertation (GPO) avec les différents acteurs pour la recherche de solutions aux problématiques.
- Renforcement du lien avec les associations associatives (bailleurs sociaux, associations de l'éducation nationale, missions locales, etc.).
- Participation aux réunions de concertation.

### **Actions de prévention de la délinquance**

Intervention en milieu scolaire de la police et des PIMS sur différentes thématiques : violences, harcèlement scolaire,

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **Action des référents sûretés et des correspondants sûreté auprès des partenaires et acteurs économiques :**

Installation de dispositifs de vidéo-protection suite aux diagnostics de sûreté réalisés par les référents sûreté (QPV Mireuil et QPV Villeneuve Les Salines) et conseil auprès des commerçants pour la mise en sécurité de leur établissement.

## **Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

- Maintien du niveau d'engagement d'occupation de la voie publique sur les secteurs QPV et dans les transports en commun.
- Poursuite du développement du partenariat avec les acteurs locaux et les partenaires sociaux.
- Poursuite du travail d'accompagnement des référents sûreté auprès des mairies pour le développement du dispositif de vidéo-protection et sécurisation de leurs locaux.
- Poursuite de la lutte contre la délinquance, le trafic de stupéfiants, l'économie souterraine, les rodéos et toutes formes d'incivilités impactant la vie des habitants de ces quartiers.

## **Concernant spécifiquement le contrat de Royan :**

### **Les moyens mis en œuvre dans le quartier de L'Estuaire de Royan :**

- **Présence policière dans le quartier :** des patrouilles, opérations de contrôle et inspections des parties communes sont régulièrement menées dans le quartier avec l'appui ponctuel de la brigade cynophile de la Direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) 17 et de la police municipale. Des réquisitions sont sollicitées auprès du Parquet de Saintes aux fins de contrôle d'identité.

- **Prévention situationnelle**  
ou suite à des événements  
peuvent être délivrés par le  
DIPN 17 et de la Circonscription  
Des conseils peuvent  
d'aménagement urbain (vé
- **Partenariat :** Un lien perm  
présentes dans le quar  
Cara'Bus, Service Départe  
Communal d'Action Sociale  
mobile précarité et psych  
atteintes au personnel de  
privilegié, avec prise de  
problématiques détectées  
l'objet d'une réunion du GR

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **Les engagements de L'ÉDUCATION NATIONALE**

### **Les moyens engagés :**

- Soutenir les écoles accueillant une majorité d'élèves issus du quartier prioritaire en mettant à leur disposition des moyens pédagogiques correspondant.

L'attention prioritaire au nombre d'élèves par classe des écoles en quartier politique de la ville : E/C = 20 qui permet de maintenir les moyens actuels sur le groupe scolaire L'Yeuse.

### **L'accompagnement pédagogique :**

- Soutenir et mobiliser les équipes pédagogiques des écoles et établissements accueillant la majorité des élèves issus du quartier prioritaire afin de réduire les écarts de réussite scolaire en développant un plan spécifique de formation mobilisé dans le cadre du plan français et du plan mathématique.
- Soutenir les projets pédagogiques liés au bien-être des élèves pour bien apprendre et engager un vaste plan de formation inter-catégoriel des enseignants, personnels périscolaires, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) du quartier pour accompagner les situations complexes et conflictuelles (gestion des élèves hautement perturbateurs, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARE, visite de classes pour développer de nouvelles stratégies et pratiques professionnelles, ...).
- Mobiliser les équipes pédagogiques pour mettre en œuvre les parcours d'éducation artistique et culturelle, citoyen, de santé et Avenir pour les élèves du quartier prioritaire.

- Mobiliser ces différents acteurs (particulier directrices d'école, associations, la mise en œuvre locale (participation aux instances de concertation, soutien) et des Contrats de Ville de la Scolarité (liaison écoles-associations).
- Pérenniser les dispositifs existants.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## **Les engagements de FRANCE TRAVAIL**

Pôle emploi devient France Travail. Il conserve ses missions actuelles d'accueil, d'information, d'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'aide et de conseil des entreprises, ainsi que le versement des allocations et autres aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'État.

Certaines missions de l'opérateur sont élargies avec notamment l'inscription de tous à France Travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'opérateur se voit confier deux nouvelles missions pour préparer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :

- France Travail, en lien avec Cap emploi, pourra proposer, à une personne faisant l'objet d'une décision de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivré par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et souhaitant être accompagnée, un échange pour déterminer l'accompagnement et l'environnement professionnel adaptés ;
- France Travail, en lien avec les Cap emploi (et les acteurs du médico-social), apportera un appui à la définition du projet professionnel en amont d'une éventuelle orientation en Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT).

France Travail se voit également confier des nouvelles missions pour le compte de tous, c'est à dire pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi.

Ainsi, France Travail élaborera, avec ses partenaires, et proposera au Comité national pour validation, les critères d'orientation, les principes du socle commun de services, ainsi que des méthodologies et référentiels qui seront utilisés par les acteurs du réseau pour l'emploi.

L'opérateur sera également chargé de accompagner des membres du réseau, des entreprises, notamment pour partager les initiatives, et encore des actions de développement de France Travail.

Enfin, France Travail aura une nouvelle gouvernance que ce soit au niveau national ou local. Cela passera notamment par la mise en place de plans d'actions locaux ou encore de pilotage et d'évaluation de projets collectivement dans le cadre du

France Travail restera en veille pour accompagner de reprendre une activité. Il s'appuiera sur les acteurs locaux.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## Les engagements de L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'Agence régionale de santé (ARS) décline de façon territorialisée des actions en faveur de la santé et de l'accès aux soins au travers des contrats locaux de santé (CLS) dont les objectifs sont co-élaborés avec la Communauté d'agglomération, à partir d'un diagnostic territorial élaboré par l'Observatoire régional de la santé (ORS). Ce contrat a pour vocation de définir des axes stratégiques d'une politique de santé transversale sur le territoire de la collectivité. Il englobe évidemment les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ARS cofinance le poste le coordonnateur du CLS.

Sur la base d'un projet des acteurs locaux, un Conseil local de santé mentale (CLSM) peut également être labellisé sur le territoire. Il permet un travail en réseau des acteurs, axé sur la prévention, la déstigmatisation de la maladie mentale et l'accompagnement des situations complexes. L'ARS cofinance le poste de coordonnateur du CLSM.

Le CLS de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique été signé en 2022 pour une durée de 5 ans. Il se décline autour des cinq axes suivants :

- Faciliter l'accès et la coordination des soins
- Améliorer les parcours de santé des personnes vulnérables
- Encourager l'adoption de modes de vie favorables à la santé
- Améliorer la prise en compte de la santé mentale
- Développer une culture de la santé environnementale

Les actions de prévention et de promotion de la santé financées par l'ARS le sont dans le cadre d'un appel à projet régional annuel. La stratégie régionale de refondation de la santé publique amène à mettre l'accent sur des actions de prévention probantes, à impact. Une attention particulière est portée aux projets déployés dans les quartiers prioritaires.

## Les engagements de LA CAF

Le partenariat entre la CAF et les...  
le cadre des Conventions terri...  
convention a été élaborée à l'i...  
mobilisé l'ensemble des acteu...  
Royan Atlantique, dont la ville de...  
émerger différents enjeux tels :

- L'adaptabilité de l'offre de...
- La professionnalisation...  
notamment dans l'accueil e...
- L'accompagnement des fa...  
et au soutien à la fonction...
- La mise en réseau des act...

Elle demeure complémentaire...  
intègre l'ensemble des projets...  
d'intervention de la CAF (la p...  
soutien à la parentalité, l'anim...  
logement).

La CAF de Charente-Maritime r...  
quartier prioritaire de la ville de...  
deux volets :

- Un soutien technique (in...  
social),
- Un soutien financier...  
équipements, subventions...  
projets annuels).

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

### Sur le plan technique :

- Intervention d'un chargé de conseil et de développement référent sur la ville de Royan.
- Intervention d'un travailleur social sur la ville de Royan (permanence au CCAS et possibilité de prise de rendez-vous à domicile).

### Sur le plan financier :

La CAF soutient financièrement les gestionnaires d'équipements présents sur le QPV. Il s'agit du centre socioculturel de Royan. Les équipements soutenus sur le quartier prioritaire sont les suivants :

- Dans le domaine de la petite enfance :  
(Référence 2022 : 142 723,96 €) : un multi- accueil de 15 places.
- Dans le domaine de la parentalité :  
(Référence 2022 : 41 007,50 €) : le poste de référent famille, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et les sorties familiales organisées par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de l'enfance :  
(Référence 2022 : 57 345,10 €) : les ALSH périscolaires, extra-scolaires, les séjours enfants organisés par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de la jeunesse :  
(Référence 2022 (année partielle) : 7 499,50 €) : le soutien à l'accompagnement de projets de jeunes (Prestation de service Jeunes) menés par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :  
(Référence 2022 : 99 264 €) : le centre socioculturel de Royan.

La CAF vient également soutenir financièrement l'association Équilibre qui touche les publics de l'ensemble du territoire de Royan dont le QPV :

- Dans le domaine de la parentalité :  
(Référence 2022 : 183 486,11 €) : les dispositifs de médiation familiale et d'espace rencontre, Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

## Les engagements de LA CAF MALADIE

La politique de la ville fédère l'économiques, associatifs et insc au bénéfice de quartiers en décro dans le cadre des contrats de v mener des actions de terrain en c **la santé, la prévention et l'acc**

L'égalité d'accès aux soins est, l'un des trois principes fondate L'assurance maladie lutte contre soient les formes et les raisons. de ses complications, en accom de prévention et des parcours p situation de vie.

« **L'Aller vers** » maintenant dé terrain très appréciée des accompagnent, et notamment p accueil ou qui n'ont pas de comp

La CPAM de la Charente-Maritin plus de 630 000 bénéficiaires et **8 familles d'assurés** qui résiden elle mènera prochainement des quartiers prioritaires de la ville, d

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Population protégée par la CPAM de la Charente Maritime

Critères : Bénéficiaires de 18 ans et plus gérés par la CPAM

Source : SIAM ERASME le 30/04/2024

| QVP         | Quartier               | Bénéficiaires |
|-------------|------------------------|---------------|
| LA ROCHELLE | MIREUIL                | 3 340         |
|             | PORT NEUF              | 1 654         |
|             | VILLENEUVE LES SALINES | 4 421         |
| ROCHEFORT   | CENTRE - AVANT GARDE   | 786           |
|             | LA GELINERIE           | 952           |
|             | PETIT MARSEILLE        | 780           |
| ROYAN       | L'ESTUAIRE             | 1 837         |
| SAINTES     | BELLEVUE-BOIFFIERS     | 1 509         |
| Departement |                        | 503 507       |

## Propositions d'indicateurs assoc

| Cible Action Caisse<br>Proposée 1                                                                                                                                                                                    | Précisions ac                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « Le Conseil<br>citoyen se doit<br>d'être à la fois le<br>porte-voix des<br>problématiques du<br>quartier auprès<br>des institutions<br>mais aussi<br>impulser des<br>actions qui<br>favorisent le lien<br>social. » | Rencontre du<br>Conseil citoyen<br>identification d<br>besoins de la<br>population du<br>quartier en<br>matière d'accè<br>aux droits et au<br>soins via leurs<br>filtres. |

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

| Cible Action Caisse<br>Proposée 2                                                                                                         | Précisions action                                                                                                                                                                                                                                                                        | Indicateurs<br>associés                                                                                                                                                                                                                                                            | Statut                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Soutien des habitants et des structures</b> (centre socioculturel par exemple) – Prévention et accès à l'examen de prévention en santé | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des transports pour se rendre collectivement et aide à l'organisation pour le déroulé de l'examen de prévention en santé sur Saintes.</li> <li>- Aide à la communication, fourniture de supports (dépliants adaptés)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prises en charge d'aides financières et d'interventions réalisées annuellement par la MisAS et la cheffe de projets pour l'aide à l'organisation et la communication.</li> <li>- Actions de communication déployées.</li> </ul> | Action à organiser localement avec pour déploiement la MisAS (prise en charge) et la cheffe de projets pour l'aspect organisationnel avec les structures repérées et la communication. |

| Cible Action Caisse<br>Proposée 3                                                                                 | Précisions action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Indicateurs<br>associés                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Statut                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Aller vers</b> les personnes éloignées de l'emploi en <b>partenariat avec France Travail</b> (ex Pôle Emploi). | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des événements accès aux droits et aux soins en lien avec France Travail,</li> <li>- Proposer des ateliers compte Ameli, webinaires, droits des demandeurs d'emploi,</li> <li>- Proposer des interventions en Aller vers au sein des structures du quartier,</li> <li>- Adapter les actions aux besoins des habitants.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements avec présence CPAM, ateliers France Travail,</li> <li>- Nombre d'ateliers réalisés,</li> <li>- Nombre de personnes rencontrées dans le cadre de l'Aller vers,</li> <li>- Nombre d'actions sur-mesure réalisées au regard des besoins des habitants.</li> </ul> | CPAM : prévention, ADAS et partenariats. |

| Cible Action Caisse<br>Proposée 4                                                                                                                                              | Précisions action                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Identifier et contacter des relais accès aux droits et aux soins</b> , les informer de l'offre de services en ligne associés au site, et les services proposés aux assurés. | Les relais peuvent être déjà existants, à l'initiative de l'unité locale des Restos du Cœur présents sur le QVP. Les webinaires CPAM font partie des « produits » proposés aux assurés. |

| Cible Action Caisse<br>Proposée 5                                                | Précisions action                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transmission de la liste des <b>nouveaux arrivants</b> pour contact attentionné. | Evaluer l'offre de service à titre expérimental pour les nouveaux arrivants. Accès médecin traitant, mutuelle, compte Ameli et prévention. |

| Cible Action Caisse<br>Proposée 6                                                                                                                               | Précisions action                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A partir des habitants du QVP</b> : évaluation statistique de l'accès au médecin traitant, à la mutuelle, au compte Ameli et aux soins depuis plus de 2 ans. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse statistique de l'accès aux droits et mesure d'impact annuelle.</li> <li>- Ajout d'actions éventuelles à prévoir suivant les résultats.</li> </ul> |

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Les engagements du CO  
AQUITAINE

Le Conseil régional Nouvelle-Ac  
de la ville, a adopté, le 26 mars 20  
issu d'une évaluation de ses acti  
la ville.

Dans ce contexte, le Conseil rég

- En partenaire direct du dé  
l'amélioration de la situati  
dispositif régional en ma  
mobilisation de son droit c
- En tant qu'autorité de ges  
FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscri  
cela la Région propose de contri

- Accroître la création ainsi c
- Favoriser l'accès à l'emplo
- Favoriser la réussite éduca
- Favoriser la mobilité et  
professionnelle.

La Région sera par ailleurs atten

- Promouvoir des stratégies
- Apporter une attention par
- Promouvoir l'égalité des ch
- Adapter l'intervention ré  
sociétale des territoires.

| Cible Action Caisse<br>Proposée 7                                                                           | Précisions action                                                                                                                                                                                                                          | Indicateur associé                   | Statut                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>A partir des habitants du QVP</b> : parcours insertion soins en lien avec les travailleurs indépendants. | <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluation des assurés travailleurs indépendants et accès aux droits et aux soins.</li><li>- Projet newsletter prescripteurs travailleurs indépendants : incubateur CARA en destinataire</li></ul> | Fourniture des données à périodicité | Suivi cheffe de projets et département statistiques. |

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## Les engagements du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité. Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux :

- **L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés :**

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- **L'enfance – famille :**

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance. Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- Le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- Le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- La mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- La réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- L'évaluation des informations préoccupantes.

- **L'insertion :**

La politique départementale du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralise et réformant les politiques d'insertion :

- L'instruction des demandes
- L'orientation des bénéficiaires
- L'accompagnement par le RSA dans la mise en place des référents en insertion d'insertion socioprofessionnelle

- **L'accès et le maintien dans**

La loi de décentralisation du financement et la gestion du f Le Département a également départemental d'action pour personnes défavorisées, ailleurs, le Département inter logement :

- L'information et l'accompagnement des difficultés liées à leur logement
- L'accueil, l'information et l'aide aux demandes d'aides financières logement au titre du fonc Charente-Maritime,
- La prévention des expulsions évaluations sociales sol concernés,
- La lutte contre la précarité repérage, l'information et avec le pôle de lutte contre

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

• **L'accompagnement budgétaire :**

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- L'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour répondre aux besoins des enfants,
- Les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

• **L'autonomie :**

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociales : accompagnement dans les démarches administratives, accès aux droits et aux prestations,
- Évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Évaluations liées à une information préoccupante,
- Enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

**Les engagements d'HABITAT**

Avenant  
à la convention  
de l'abatement  
Quartiers prioritaires  
Tou  
Conclue entre :  
- L'Office Public de l'Habitat de la  
général, Mikaël JUNGERS  
Ci-après dénommé Habitat 17  
- La Communauté d'Agglomération  
Vincent BARRAUD  
Ci-après dénommée la CARA  
- La Ville de Royan, représentée  
- L'Etat, représenté par Brice BLO

**Préambule**

L'abatement de la Taxe Foncière sur les  
aux organismes de logement social, en  
dans le cadre de la politique de la ville d

Ces actions visent à renforcer la qualité  
habitants.

La convention d'abatement pour la TFF  
La Robinière » a été signée le 20 mai 20  
concerne les quartiers du même nom ai

La période initiale de 3 ans (2016-2018)  
à plusieurs reprises :

- De deux ans (2019-2020) par av
- De deux ans (2021-2022) par av
- Une année (2023) par avenant n
- Une année supplémentaire (20  
d'utilisation d'abatement de TFF

Cette convention d'abatement comporte  
l'amélioration du cadre de vie, respective  
et Yeuse et Tout Vent.

L'annexe jointe au présent avenant fait  
savoir :

- Tout-Vent : 103 logements – 48 é
- Marne et Yeuse : 136 logements
- Job : 40 logements

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Elle précise également les actions prévisionnelles prioritaires pour 2024 ainsi que les dépenses prévisionnelles liées à ces actions.

Vu l'article 47 de la loi de finances n°2016-1918 du 29 décembre 2016 modifiant l'article 1388 bis du code général des Impôts sur l'abattement de la TFPB en rendant obligatoire « une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'EPCI et le représentant de l'Etat dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité de service rendue aux locataires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1<sup>er</sup> : La convention d'abattement de TFPB pour les quartiers prioritaires de la ville est prorogée d'une durée supplémentaire d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Est annexé au présent avenant le programme des quartiers susvisés.

Article 3 : Toutes les autres clauses, non contraires à ce qui précède, demeurent inchangées.

Fait à Royan, le 27 DEC. 2023

Pour l'Etat 20 FEB. 2024  
Le Préfet de la Charente-Maritime

Pour la ville de Royan  
Le Maire  
Patrick MARENCO  


Brice BLONDEL Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Emmanuel CAYRON

Pour la Communauté d'Agglomération  
Royan-Atlantique  
Le Président,

  
Vincent BARRAUD  


Pour Habitat 17  
Le directeur général  
Mikaël JUNGERS



Programme d'Abattement  
Quartiers de Tout

Les actions listées ci-dessous sont a  
vivre ensemble, le partenariat et l'entretien  
Pour mener à bien ces actions, Hab  
second semestre 2024, par un poste de Cha  
Prioritaires de la Ville et ayant pour mission

Budget global prévisionnel : 76.500 €  
Patrimoine :  
Tout Vent : 103 logements – 48 éligi  
Marne et Yeuse : 136 logements  
Job : 40 logements

| Axes                                                                                                          | Actions                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV) | Création d'un poste de clientèle spécifiquement aux 3 quartiers à compter juillet 2024 : relations locataires, relations partenaires, suivi contrat de Ville, missions techniques, ... (Fiche de poste en cours d'élaboration) |
|                                                                                                               | Logements de fonction aux gardiens du secteur                                                                                                                                                                                  |
| Formation / soutien des personnels de proximité                                                               | Formations spécifiques (n locataires, gestions des co détection et accompagnement du public en difficulté)                                                                                                                     |



**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**



|                                               |                                                                                                                                            |                              |                      |                           |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Sur-Entretien                                 | Renforcement du nettoyage (parties communes et abords, traitement des incivilités et du vandalisme, sécurisation des locaux communs, etc.) | 30.000 €                     | 100%                 | 100%                      |
| Axes                                          | Actions                                                                                                                                    | Dépenses prévisionnelles (€) | Financement bailleur | Taux de valorisation TFPB |
| Gestion des déchets et encombrants / épaves   | Veille et prise en charge immédiate                                                                                                        | 8.000 €                      | 100%                 | 100%                      |
| Concertation / sensibilisation des locataires | Diagnostics en marchant (2/site/an), Réunions en pieds d'immeubles (2/site/an)                                                             | 1.500 €                      | 100%                 | 100 %                     |
| Animation, lien social, vivre ensemble        | Subvention aux associations partenaires (3.000 euros), actions d'animations et de lien social (6.000 euros)                                | 9.000 €                      | 100%                 | 100%                      |

**Projet fiche de poste :**

**Chargé(e) de médiation et de**

**Antenne de Royan Habitat 17**

**Descriptif du poste :**

Sous la responsabilité de la re  
tranquillité résidentielle sur le pa  
de médiation sur le quartier prior

Créateur de lien entre les loca  
locataires et l'organisme HLM.

La démarche s'inscrit dans le  
demande du bailleur.

**Missions :**

- Intervient en tant que méd  
existants et propose une s
- Détecte les possibles conf  
et veille à la fluidité d  
rapidement les conflits.
- Garantit une présence régu  
visites sur site.
- Assure la veille sociale a  
Territoriale, CCAS, CISP  
permet les mises en relatio
- Connait les problématique  
prioritaire.
- Suit l'évolution et la résolut



**HABITAT 17 - SIÈGE SOCIAL**  
9-11, Avenue de Mulhouse / 17041 La Rochelle cedex 1  
Tél. : 05.46.27.64.80 / oph@habitat17.fr / www.habitat17.fr  
R.C.S LA ROCHELLE 271 700 031

### **MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- Effectue des concertations / réunions en pied d'immeuble en lien avec le Conseil citoyen et le centre socioculturel ainsi que d'autres partenaires.
- Crée du lien entre les résidents et résidentes en s'impliquant dans diverses missions et projets d'animation.
- Fait des rappels à l'ordre et au respect du règlement intérieur lorsque cela s'avère nécessaire.

## **Les engagements de SEMIS IMMOBILIÈRE DE SAINT-PIERRE**

La SEMIS contribuera à la mise en œuvre du quartier prioritaire L'Estuaire à Royan en recrutant des catégories de personnel et de services adaptés.

Cette mobilisation sera axée notamment sur :

- L'intégration du quartier et de ses habitants :
  - La SEMIS s'associe avec les services de la Ville de Royan pour la Gestion urbaine et la tranquillité publique.
  - Elle favorise l'intervention des associations réalisant des travaux de proximité.
- La SEMIS entend favoriser le lien social et la solidarité :
  - Elle favorisera et pourra mettre en place des dispositifs d'accueil et de soutien des associations de quartier.
- La participation citoyenne et le dialogue de proximité :
  - L'organisation par les habitants de la Ville de Bellevue, vise à renforcer le lien locataires.
  - La SEMIS participe aux actions de concertation avec les habitants sur les divers sujets, par exemple les activités de quartier.

### **MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- L'accueil des nouveaux habitants et initiatives en faveur de la rencontre entre habitants et l'intégration des nouveaux au quartier :
    - Les services de la SEMIS, à l'occasion de l'entrée dans les logements (état des lieux et remise des clés), organisent la rencontre avec le gérant de secteur, fournissent les explications sur le fonctionnement du logement et de l'immeuble.
    - Il est remis un « livret du locataire », source d'informations concernant la SEMIS et le fonctionnement de la relation bailleur-locataire.
    - La SEMIS participe et s'associera aux ateliers partenariaux qui réfléchissent :
      - À l'organisation d'événements,
      - A la création de supports,
- à destination des locataires de son patrimoine.

### **Les engagements de LA BANQUE DES DÉPÔTS) :**

Pour cette nouvelle génération de Quartiers 2030, la Banque des Dépôts pour mettre en œuvre leurs engagements prioritaires de la politique de la Banque des Dépôts, deux priorités stratégiques, **cohésion sociale et territoriale**.

- **D'accélérer le verdissement** : accompagner le changement climatique (notamment les écoles, les collectivités), les décarbonations de la mobilité, le changement climatique (notamment les îlots de chaleur, les îlots de fraîcheur).
- **De favoriser l'investissement** : accompagner le développement économique, les équipements nécessaires à la vie des quartiers.
- **De soutenir l'entrepreneuriat** : accompagner les initiatives des Quartiers 2030 » porté par les habitants.

Pour ce faire, la Banque des Dépôts met à disposition aussi des programmes ou initiatives de soutien aux habitants dans le cadre de la Convention de Quartiers 2030, des quartiers prioritaires de la politique de la Banque des Dépôts.

- **De crédits d'ingénierie** : accompagner les projets urbains dans le cadre du renouvellement urbain (NPD), le développement économique, les interventions sur l'habitat privé.

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

- De **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

## Les engagements de Bpifrance

La Banque publique d'investissement créée par la loi n° 2012-1559 du

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN variées : innovation, financement, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES dans le cadre du programme E d'acteurs publics et privés de l'européen, État, Régions, autres France appuie son action sur membres du collectif Cap Créa<sup>6</sup>

15 briques de solutions : Le programme se décline en 15 actions pour développer, financer, accélérer et développer

- **Concours Talents des Citoyens** entrepreneurs des quartiers pour la création d'entreprises. Il met en place l'écosystème local à chaque territoire.
- **La Tournée Entrepreneurs** au cœur des territoires pour promouvoir l'entrepreneuriat, de la collecte d'informations, des ateliers,...
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** aux publics éloignés un service d'orientation. Ils détectent les besoins vers les structures partenaires.

<sup>6</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire

avec 3 000 implantations, 5 000 salariés et 10 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagnant 120 000 créations d'entreprises et générant près de 120 000 emplois soit 8 % de leur activité soit un niveau comparable

### MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100 % digital à destination des très petites entreprises (TPE) de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

- **Une équipe Fast Track** : des projets les plus ambitieux, spécifiques ou de droit commun des QPV dans leur recherche.
- **Les accélérateurs** : Eme d'accélérateurs déployées pour un accompagnement intensif conseil, formation et network.
- **Des nouveaux modules** : répondre à des besoins publics et privés ou le Com de la crédibilité et du ment

Le programme Entrepreneuriat C véritable boîte à outils, adaptable et déclinable aux spécificités lo accompagner, financer et accélér

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## Les engagements d'ENEDIS

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

En France, Enedis est la première grande entreprise du secteur de l'énergie à être devenue « entreprise à mission ». Une transformation dans le prolongement de nos missions de service public, pour une société plus juste et plus durable.

**Notre raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »**

Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociale et environnementale. C'est pourquoi, nous mettons nos engagements de notre Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au cœur de notre projet d'entreprise et au service du contrat de ville Horizon 2030. Notre vision c'est un service public à impact positif pour la planète :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050,
- Développer la sobriété énergétique et le numérique,
- Adapter nos ouvrages et activités au changement climatique,
- Agir pour la biodiversité,
- Réduire nos déchets et développer l'économie circulaire.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, Enedis en Charente-Maritime a pour objectif de lutter contre l'exclusion et les fractures sociales.

Trois axes sont retenus pour ces actions d'accompagnement accrues :

- La priorité donnée à l'insertion professionnelle,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le soutien à l'économie circulaire.

### Sur le volet **insertion des jeunes**

Enedis soutiendra le secteur de l'économie sociale et solidaire de l'écosystème de l'Économie sociale et solidaire non seulement de soutenir les associations mais aussi de favoriser le recrutement de ces jeunes et de ces profils de l'entreprise.

**L'inclusion numérique** est ici une priorité pour construire une société et une économie numériques, notamment pour l'accès à l'emploi et aux services essentiels.

Ces actions concernent en priorité les personnes ayant besoin d'un premier accompagnement, consulter un médecin, effectuer des démarches administratives ou rechercher un emploi.

**Le soutien aux actions de lutte contre le changement climatique** prendra différentes formes : sensibilisation aux éco gestes, soutien aux initiatives en lien avec les activités d'Enedis, en lien avec les datas.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

**L'économie circulaire** désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire.

En tant que service public de la transition écologique, nous vous accompagnons sur le chemin de la sobriété énergétique. Cela fait partie de nos engagements d'entreprise à mission en faveur d'une société plus durable.

Notre ambition ? Aider à diagnostiquer, optimiser et mesurer les consommations d'électricité. Nous soutenons ainsi l'appel à la sobriété énergétique lancé par le gouvernement en 2022 : « Je baisse, j'éteins, je décale ».

Pour ce faire, nous nous appuyons beaucoup sur les fonctionnalités et données de Linky, le compteur communicant qui permet de suivre la consommation d'électricité. Grâce à cet outil, il est possible de mieux la comprendre et la maîtriser. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'économie d'énergie peut aller jusqu'à 10 %.

Enedis facilite l'analyse des données énergétiques. De nombreux jeux de données sont en libre-service dans l'open data d'Enedis <https://data.enedis.fr/>

## Les engagements du CLUB-E

L'association du Club Entrepreneurs du CERA est une association loi 1901 ayant pour vocation de susciter et accompagner les initiatives des entrepreneurs du territoire.

C'est un réseau professionnel, qui permet de partager ses connaissances, entre adhérents et de partager ses expériences pour soutenir et de créer des synergies commerciales, qui œuvre au développement du territoire CERA. Composée de plus de 100 adhérents, elle apporte une plus-value certaine au projet CERA.

Le CERA s'appuie sur des valeurs de transparence, de confidentialité et de convivialité.

La CONFIANCE et l'ÉCHANGE sont des valeurs fondamentales propices à l'entraide et à la reconnaissance mutuelle. Chacun apprend à mieux connaître son voisin et peut être ensuite capable de le recommander. C'est la reconnaissance sur la recommandation active et la mise en œuvre de synergies commerciales. « Le club apporte ».

Une section « ACDC - AU CERA » a été créée au sein du CERA afin d'y accueillir les adhérents.

Ses objectifs :

- Rompre l'isolement des entrepreneurs
- Offrir aux entrepreneurs des espaces de partage d'expériences,
- Leur donner les moyens de développer leurs thèmes précis,

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- Mutualiser les forces vives et les talents de chacun au profit de ceux ayant des besoins,
- Réunir ses membres par l'organisation d'actions communes et la médiatisation du club,
- Faciliter l'intégration du créateur ou du repreneur dans son environnement économique.

Les membres sont favorables, dans le cadre de leurs champs d'interventions professionnelles, à mettre en œuvre des projets avec les partenaires locaux sur le quartier prioritaire de L'Estuaire et à favoriser l'information auprès des créateurs d'entreprises.



MISE EN LIGNE LE 27-06-2024



## 5/ Annexes

---



## 5.1. Synthèse de l'évaluation du précédent contrat

### Inscrire le QPV dans la dynamique de régénération qui s'amorce à l'échelle de Royan

On pourrait qualifier de « neutre » l'évolution du quartier de L'Estuaire ; ainsi, les fluctuations de peuplement observées ces dernières années sur le territoire du quartier prioritaire de la ville (QPV) sont notamment liées aux travaux d'aménagement menés ces dernières années sur ce périmètre. Les deux immeubles « Job » ont fait l'objet en 2014 d'une opération de démolition-reconstruction impliquant le relogement temporaire des habitants qui ont demandé une réattribution dans les 40 logements livrés en 2022 sur site ; une autre situation analogue sur l'ancien site de « La Robinière » (rue Jean Besson), dont l'ensemble des occupants ont été relogés, et qui doit faire l'objet d'une démolition puis construction d'un nouveau projet de mixité sociale « Les Hauts de Royan ».

L'évolution de la population est révélatrice d'une double tendance : les chiffres recensés traduisent à la fois une attractivité continue du territoire de la CARA sur ces dernières années mais, en même temps, un manque de logements sociaux sur son territoire.

Ce phénomène pousse les personnes qui résident dans le QPV à y rester tout en faisant face à de nouvelles arrivées.

Des difficultés financières que peuvent rencontrer les habitants du quartier prioritaire poussent les familles installées dans les logements sociaux à y rester malgré l'état de dégradation pour certains et les troubles de voisinage en particulier sur le secteur de « Tout-Vent ». Cette forme « d'assignation résidentielle par défaut » rend compte d'un enjeu fort pour le QPV en matière de mobilité résidentielle et conduit à repenser la production de logements sociaux à l'échelle de la CARA.

Ces dernières années l'offre de logements sur le territoire mais reste encore insuffisante pour répondre de mobilité résidentielle aux habitants.

La fluidification des parcours résidentiels, la mutation dans le parc, est l'objet de la politique d'attribution (CIA) et du futur Programme de

### Faire coexister des dynamiques différentes au sein de la ville

#### Une dynamique de vieillissement qui ne doit pas masquer la présence de jeunes

La présence de populations âgées peut engendrer des besoins spécifiques en matière de services et d'accompagnement.

Les jeunes constituent un public spécifique avec des modes de garde pour la crèche, les écoles supérieures, en passant par le lycée.

La présence de seniors pose question en matière de l'accès à des services de proximité et de l'isolement résidentiel notamment.

En 2017, la répartition de la population dans le quartier prioritaire L'Yeuse-La Fosse est inférieure à la moyenne dans les QPV de France. Dans le quartier prioritaire, la part de population de moins de 25 ans est supérieure à la moyenne nationale.

La surreprésentation des personnes de moins de 25 ans est liée à la part de cette tranche de population dans le quartier prioritaire.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Si la part de la population jeune (24 %) est bien plus faible que la moyenne des QPV de France métropolitaine (40 %) ou même de la Région Nouvelle Aquitaine (27 %), elle est proportionnellement plus importante qu'à l'échelle de la CARA (18 %).

Le vieillissement de la population, particulièrement important pour le territoire de la CARA, a incarné un enjeu structurant de la programmation 2015-2020. Sa prise en compte est apparue indispensable afin d'anticiper ses conséquences et de lutter contre l'isolement. En effet, en 2019, sur le territoire de la CARA, 39,6 % de la population âgée de 75 ans et plus vit seule, à domicile. (Source : Insee, Recensement de la population 2019).

Exposés à des difficultés de santé plus précoces liées à l'âge, les conditions de ressources des habitants du quartier prioritaire peuvent entraver leur accès aux soins préventifs et curatifs. La démarche entreprise par la CARA au travers de la signature d'un Contrat local de santé (CLS) est un moyen d'agir en amont, de manière préventive dans son Axe 2 « Améliorer les parcours de santé de personnes vulnérables ».

Néanmoins, l'isolement social reste important et peut être facteur de multiples retentissements (dégradation de la santé psychologique et physique, de la situation économique ou encore des relations de voisinage). Même si un isolement résidentiel ne correspond pas systématiquement à un isolement social, le fait de vivre seul peut y contribuer. C'est pour cette raison qu'avoir connaissance de la répartition de la population par tranche d'âge dans un quartier permet d'appréhender la diversité des besoins, notamment en matière de prise en charge du vieillissement pour les résidents de logements sociaux.

Le diagnostic initial soulevait la problématique du départ des jeunes populations, notamment dans le cadre d'études, de formation ou de recherche d'emploi, même si une part importante de celles-ci restait plus longtemps chez leurs parents.

En réalité, ces départs sont nuancés par les jeunes en situation précaire (occasionnés par un potentiel d'études en fonction de l'offre de formation). La saisonnalité vient apporter des opportunités que sur la précarité du territoire.

À ces mouvements des jeunes, les jeunes familles monoparentales sont sensibles sur le quartier.

Les personnes âgées de plus de 75 ans présentes dans les années à venir. Le QPV doit inciter à poursuivre le lien avec ce public dans leur quotidien, de manière toujours plus longue. Sachant que les plus précaires expriment des besoins et aux dispositifs de prévention.

Références : Liens entre le Contrat de

Au regard du taux de pauvres monoparentales, il est important

- Aux freins à l'accès à l'emploi  
Accueil de loisirs sans hébergement  
besoins d'accueil des enfants  
donné les horaires atypiques  
proposés le plus souvent  
secteur de l'hôtellerie, grand
- Aux difficultés d'accès aux  
(périscolaires / extrascolaires  
soins, ...).
- Aux conditions de logement  
les effets que cela peut avoir  
réussite scolaire des enfants

La monoparentalité, associée à donc une facette spécifique de prioritaires et a des effets directs aussi des répercussions sur les nombreux à bénéficier des services périscolaires.

« Lorsqu'elles sont en emploi atypiques (tôt le matin, tard le soir), elles ont moins de présence auprès de leurs enfants et sont moins impliquées dans les locaux en charge d'activités (cours, ateliers, etc.). »

Extrait de la saisine ministérielle du  
(CNV)<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, Fiche Repère Contrat de Ville – QPV de la CA Royan Atlantique, mars 2022

<sup>8</sup> *Conseil National des Villes avis « mères privées : le défi de la conciliation des temps*

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## Consolider les leviers en matière d'intégration, de lien social et d'animation

Mettre en place des actions pour pallier l'isolement qu'elles rencontrent permettent d'établir un lien avec ces familles et de les orienter vers les aides et services existants, si des difficultés sont détectées.

Favoriser l'accès des jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs peut permettre de soutenir les familles monoparentales d'un quartier.

Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent bénéficier d'une attention particulière, notamment au travers d'un suivi de la scolarité.

Le rôle du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est de renforcer les liens avec l'école primaire de L'Yeuse et le collège Zola au bénéfice des familles dont les enfants fréquentent le dispositif. Le CLAS reste un soutien à la parentalité avec une implantation très identifiée sur le quartier, il participe à maintenir ou à créer un lien privilégié et régulier avec les parents des enfants inscrits, sans les déposséder de leur rôle éducatif, de leur faciliter le plus possible les relations avec l'école.

À noter que la fusion de l'école maternelle (de la petite à la grande section) et de l'école élémentaire (du CP au CM2) en école primaire est de nature positive pour les enfants du quartier et les enseignants.

La mutualisation des moyens, du matériel, des projets, le fait de favoriser la liaison entre deux cycles, de multiplier les possibilités en terme d'échange, de service, sont des avantages non négligeables.

Si les effectifs sont légèrement (152 élèves) la moyenne reste moyenne. Le positionnement sur la classe ULIS (Unités Localisées) récemment en 2022 d'une UEM

Les familles monoparentales, des difficultés pour accéder à du temps complet. En effet, plusieurs partiel, certaines n'étaient pas diverses raisons personnelles porteur d'un Trouble du spectre rencontrées cumulaient une activité (RSA) (RSA activité contrairement l'unique revenu).

Pour ces femmes, la mobilité et du véhicule et sa réparation sont Le recours aux transports en commun décalés ou atypiques, difficilement sur une même journée (toute les 5 les utilisent dans leurs démarches

Le centre socioculturel a une parentalité. Les sorties et les activités de soulager les mamans isolées part de l'équipe éducative. Elle par rapport aux adolescents de démunies tout en faisant peser la fratrie.

<sup>9</sup> Ces classes accueillent 7 enfants âgés de 3 à 6 ans des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

L'interconnaissance avec les animateurs et les bénévoles leur donne le sentiment de ne pas être « invisibles » et de ne pas être jugées du fait de leur situation. Les tables d'hôtes et les voyages pour les familles participent de la création ou du maintien du lien social sur le quartier ; les familles sont associées à des actions d'autofinancement.

Les femmes sont unanimes sur les difficultés rencontrées liées à l'accès aux droits et les services publics dématérialisés (sécurité sociale, CAF, actualisation de situation) et la nécessité d'avoir une aide pour l'accès à l'informatique.

## **Maintenir une production de logements sociaux sur Royan et la CARA**

En 2017, on relève que 54 % des ménages résidant dans le quartier prioritaire sont composés d'une personne. Seulement 9 % des ménages sont composés de 4 personnes ou plus. Cette réalité est bien différente des données recensées à l'échelle des autres QPV de France métropolitaine. En effet, seulement 39 % des ménages sont composés d'une personne quand 24 % des ménages sont composés de 4 personnes ou plus.

En 2017, la taille moyenne du ménage (1,8 personne) sur le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière est bien inférieure à la moyenne nationale des QPV (2,4 personnes).

292 logements du QPV font partie des 20 résidences les plus fragiles de la CARA (soit 43 % des logements situés en résidence aux indices les moins favorables).

Le QPV conserve un rôle d'accueil des populations les plus fragiles même si le parc social se déploie dans d'autres communes de l'agglomération.

En 2017, le parc des logements de logements :

- 30 % de T1/T2.
- 53 % de T3/T4.
- 17 % de T5 ou plus.

On constate une légère augmentation et une baisse des plus grandes typologies.

En 2017, les logements du quartier prioritaire sont composés de 3 à 4 pièces. Ce détail peut générer des difficultés à satisfaire les besoins. Néanmoins, l'évolution de la demande des plus petits ménages.

L'offre de logements sociaux est globalement à la demande. On constate que les logements de petite taille sont en demande sur la métropole bien que cela ne soit pas la demande.

Dans le quartier prioritaire, la production de logements sociaux est inférieure à la demande de 1970. De récents travaux ont permis de répondre aux besoins de vie des habitants. Par ailleurs, le parc social du QPV peut être un facteur de fragilité inférieure à la moyenne observée sur la CARA et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La production récente de logements sociaux de la ville de Royan, tente de répondre à la demande mixité.

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

Une faible proportion du parc de logements est consacrée aux ménages les plus modestes. La production récente de logements sociaux porte un effort en ce sens. Ainsi, à Royan, 150 logements Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) sur 500 logements produits ont été mis à la location de 2015 à 2020, dont 17 dans le QPV. Cela représente 30 % des logements sociaux mis en location sur la période.

Le projet urbain est également à mettre en perspective de l'enjeu de renforcement de la production des logements sociaux livrés ces dernières années sur le territoire de la CARA. En effet, la cartographie urbaine permet de visualiser la répartition des parcs et les enjeux qu'ils feront naître dans les prochaines années : insertion urbaine réussie ou création de poches de précarité, comme le craignent plusieurs intervenants sociaux.

Les ménages habitant le quartier prioritaire présentent à la fois le niveau de ressources le plus faible et les situations les moins stables au regard de l'emploi.

La composition singulière des ménages présents sur le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière retranscrit une moyenne inférieure à celle observée à l'échelle nationale qui revêt une diversité de situations : quelques familles nombreuses, mais surtout un nombre très important de ménages composés d'une seule personne. Cette baisse de la taille des ménages peut être expliquée par le vieillissement de la population, la hausse de la monoparentalité et de la décohabitation.

Ce constat au sein du quartier prioritaire doit permettre de questionner l'offre de logements sur ce périmètre : privilégier les appartements type T1 voire T2 en raison d'une plus forte représentation des ménages composés d'une personne en précarité ? Pour autant, à long terme, il est important de permettre une mixité d'occupation sociale et de typologie des ménages, à l'échelle du quartier.

## Concilier développement l'emploi : la place des équation à plusieurs in

Un contexte de précarité monét  
de microentreprises.

Si la tendance observée entre 2  
la paupérisation des QPV de F  
passant de 43 à 45 %), on ob  
pauvreté présent dans le quar  
cette même période (passant de  
est à relativiser au regard du ta  
la CARA qui s'élève à 12 % se  
*FiLoSoFi 2019*).

Ces données traduisent une do  
d'une diminution du taux de p  
CARA mais cette faible diminut  
actuel de la paupérisation qui to

Le taux de pauvreté étant tr  
prioritaires de France métropo  
convient d'y apporter une  
résidentielles participent à la pa  
niveau de vie de ceux qui ar  
inférieur à celui de ceux qui y r  
les quartiers sont en moy  
socioéconomique que ceux qui

Si le taux global de pauvre  
contrepartie une augmentation  
territoire de la CARA et le quart

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

La tendance observée ces dernières années sur le périmètre du quartier prioritaire en matière de mécanismes redistributifs est plus favorable qu'auparavant. En effet, en 2020, pour le QPV, on observe une diminution de 7,3 % des allocataires de minimas sociaux par rapport à 2016. Le taux de couverture des ménages est inférieur à la moyenne nationale dans les QPV de France métropolitaine et la part de ménages bénéficiant du RSA est également inférieure à la moyenne nationale.

Les retraites représentent 45 % des revenus disponibles (-13 % par rapport à la commune).

Si les prestations sociales représentent 19 % des revenus (+15 % par rapport à la commune), le revenu d'activité du QPV (39,7 %) est proche de celui de la commune (40,4 %). Il est à noter que parmi les créations d'entreprises, 73 % sont des microentreprises (contre 47 % pour la commune ou 54 % pour l'EPCI). C'est une caractéristique forte du revenu d'activité. (*Insee, Siren 2020*).

Il est intéressant de se pencher sur le statut d'autoentrepreneur qui s'est stabilisé à l'issue de la crise sanitaire à un niveau similaire à celui du territoire de la CARA. (*Sources Insee – En 2020, la part des autoentrepreneurs parmi les créations d'entreprises est de 50 % contre 89 % en 2018*). Parmi les autoentrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, seuls 33 % sont toujours actifs 5 ans après. (*Source : Insee 2021*). L'auto-entrepreneuriat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise de l'énergie et le niveau d'inflation.

Les constats dressés en matière d'emploi sont à évaluer au regard du contexte de la crise sanitaire traversée ces dernières années, l'année 2020 n'étant pas une année de référence a fortiori sur cette thématique.

Les constats sont à mettre en relation avec la typologie des emplois et la saisonnalité du bassin d'emploi qui génère de la précarité pour une partie non négligeable du public.

L'attention doit se porter aux deux âges de la vie professionnelle.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

Un taux d'activité chez les 55-64 ans (46 % sur l'agglomération) à 100 % en Charente-Maritime ou encore 100 % au département et de la région. (C'est un taux négligeable des publics que l'on vise : l'ACI du territoire qui est déterminée d'insertion (CDDI) L'insertion leur permet alors de combler les manquants ; ...

## Asseoir la participation « contenus » ... plus qu'un slogan

### Les forces de la participation

Concernant le conseil citoyen qui a été mis en place comme structure animatrice a été mis en place. En tant qu'instance mobilisée sur le territoire, il est étroitement par le centre socio-éducatif dans son fonctionnement. Sans cet appui, la dynamique propre n'aurait pas pu se développer.

La présence régulière de représentants du territoire de Royan, de la ville de Royan, des institutions locales lors des réunions de concertation aux questions des conseillers du territoire du QPV.

- Un collectif, non associatif, qui a été mis en place d'expression. Pour mémoire, les réunions devaient être totalement indépendantes des dossiers concernant le territoire.
- Une instance consultée à l'occasion de projets (ex. pour le projet « Les Histoires du territoire »).

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

- Une veille active sur les questions de Gestion urbaine de proximité (GUP) qui a favorisé la concertation concrète et opérationnelle.
- Un soutien du conseil citoyen à des évènements festifs de la vie du quartier ou du quotidien.

### Les limites de la participation citoyenne

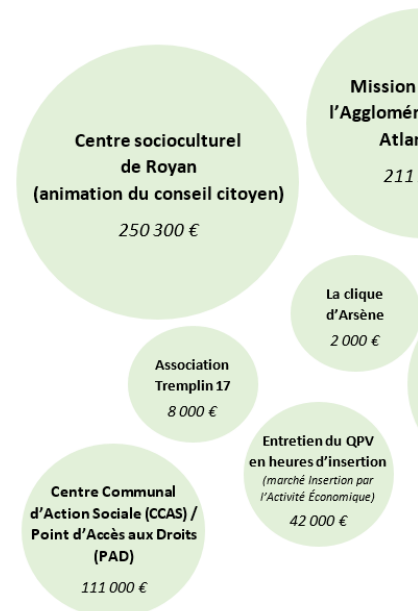
- Une démobilitation des conseillers citoyens dans le temps : nécessité d'intégrer avec souplesse de nouvelles personnes car le risque de lassitude et de confrontation face à des difficultés plus structurelles (les temporalités entre l'espace de décision et la réalisation des actions restent frustrantes pour beaucoup). Certains sont mobilisés depuis décembre 2015 et ne se sentent plus représentatifs de la vie du quartier (vieillessement de ses membres et moindre mobilisation après la crise sanitaire de 2020-2021).
- Cette tendance, également observée dans la grande majorité des quartiers prioritaires de France, questionne sur la motivation et le sens de cette démarche pour les habitants mais aussi sur la clarification du rôle de ces instances pour les co-pilotes (collectivités et État).
- Une confusion persiste dans l'appellation « politique de la ville » qui fait davantage écho pour les habitants à « la politique municipale ». La confusion pour les citoyens est assez symptomatique de la complexité du jeu de compétences entre partenaires et acteurs locaux. Enfin, du temps d'appropriation est nécessaire pour situer les espaces possibles d'actions.
- Il a été nécessaire de rappeler aux conseillers citoyens les enjeux et les objectifs opérationnels du contrat de ville, le rôle des conseillers et de trouver des points d'entrées très concrets. Cette démarche de concertation régulière des habitants nécessite un engagement des co-pilotes très important et du temps.

Référence : extraits de « L'évaluation du contrat de ville 2023 » par le pôle politique de la ville et les services de la sous-préfecture de Rochefort en annexe.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

## 5.2. Des moyens d'action

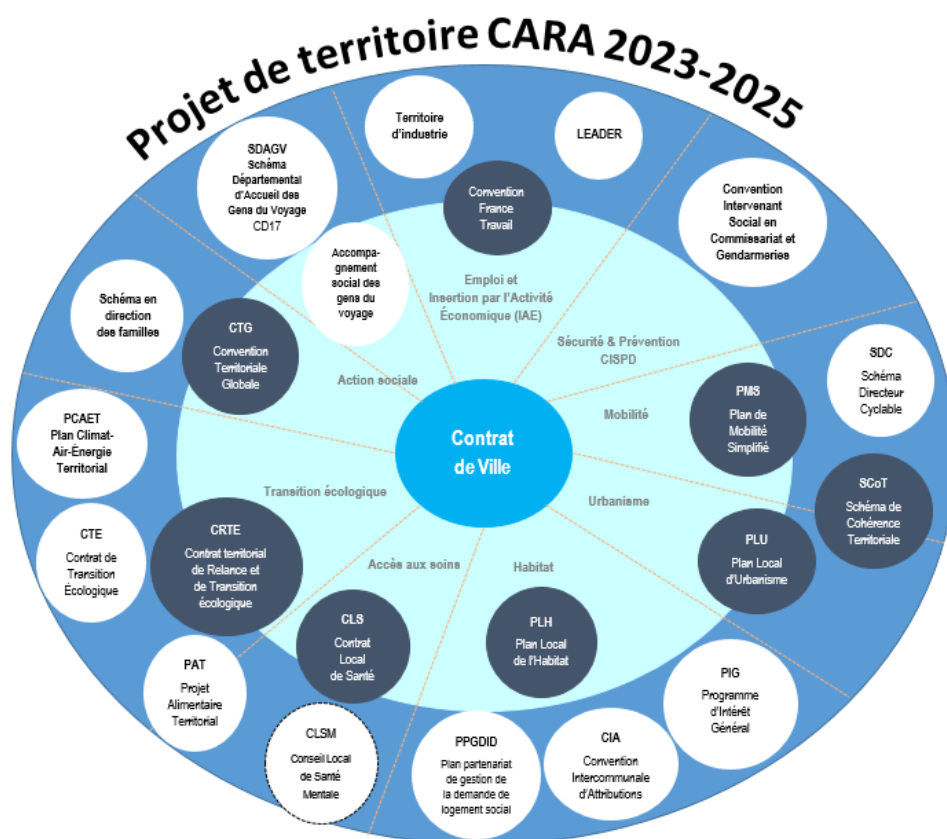
### Contrat de Quartier prioritaire Crédits spécifiques



\* Dispositif qui permet à un employeur de quartier prioritaire de la politique de la ville

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

## 5.3. Articulation du Contrat de Ville avec les politiques de droit commun



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

## MISE EN LIGNE LE 27-06-2024 GLOSSAIRE

|                                                                              |                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| ACI : Ateliers et chantiers d'insertion                                      | FONJEP : Fonds de coopération Jeunesse et                      |
| ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie             | FSL : Fonds de solidarité logement                             |
| AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap                      | GPO : Groupe opérationnel de partenariat                       |
| ALPMS : Agence Locale Prévention Médiation Sociale                           | GUP : Gestion urbaine de proximité                             |
| ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement                                   | GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité                 |
| ARML : Association régionale des missions locales                            | IAE : Insertion par l'activité économique                      |
| ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles                  | LEC : Loi pour l'Egalité et la Citoyenneté                     |
| BRSA : Bénéficiaire du revenu de solidarité active                           | MDPH : Maison départementale des personnes handicapées         |
| CAF : Caisse d'allocations familiales                                        | NEET : Profil Not in Education, Employment or Training         |
| CCAS : Centre communal d'action sociale                                      | NPNRU : Nouveau programme national de recherche urbaine        |
| CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion ()                             | PAQTE : Pacte avec les quartiers pour toutes les communes      |
| CEJ : Contrat d'engagement jeune                                             | PEC : Parcours emploi compétences                              |
| CEU : Contrat d'engagement unique                                            | PFAD : Policiers formateurs anti-drogue                        |
| CFA : Centre de formation d'apprentis                                        | PIG : Programme d'Intérêt Général                              |
| CIA : Convention intercommunale d'attribution                                | PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration                         |
| CIE : Contrat initiative emploi                                              | PLH : Programme local de l'habitat                             |
| CIL : Conférence intercommunale du logement,                                 | PLS : Prêts locatifs sociaux                                   |
| CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance | PMI : Protection maternelle infantile                          |
| CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité                         | PPGID : Plan partenarial de gestion de la qualité de l'habitat |
| CLEE : Comité local école entreprise                                         | RQTH : Reconnaissance de la qualité de travail                 |
| CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes                    | QPV : Quartier prioritaire de la ville                         |
| CLS : Contrat local de santé                                                 | RSA : Revenu de solidarité active                              |
| CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie                                   | RSE : Responsabilité sociétale des entreprises                 |
| CPN : Circonscription de police nationale                                    | SCOT : Schéma de cohérence territoriale                        |
| CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs                                   | SDJES : Service départemental à la jeunesse                    |
| CTG : Convention territoriale globale                                        | SIAE : Structures de l'insertion par l'activité économique     |
| DaLO : Droit au logement opposable                                           | SNU : Service national universel,                              |
| DASEN : Direction académique des services de l'éducation nationale (         | TFPB : Taxe foncière sur la propriété bâtie                    |
| DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités  | TSA : Trouble du spectre de l'autisme                          |
| DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer                 | UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle                      |
| DE : Demandeur d'emploi                                                      | ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire             |
| DIPN : Direction interdépartementale de la police nationale                  | URHLM : Union régionale HLM,                                   |
| DRAC : Direction régionale des affaires culturelles                          | VRL : Valeurs de la République et laïcité                      |
| ESS : Économie sociale et solidaire                                          |                                                                |
| EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale                    |                                                                |
| ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail              |                                                                |
| FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire       |                                                                |
| FNFS : Fonds national France Services                                        |                                                                |

|                                                                                                                      |                                                                                              |                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Le Préfet de la Charente-Maritime, <b>MISE EN LIGNE LE 27-06-2024</b>                                                | Le président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique,                              | Le maire de Royan,                                                            |
| Brice BLONDEL                                                                                                        | Vincent BARRAUD                                                                              | Patrick MARENGO                                                               |
| Le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,                                                              | La présidente du conseil départemental de Charente-Maritime,                                 | Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, |
| Alain ROUSSET                                                                                                        | Sylvie MARCILLY                                                                              | Mahdi TAMENE                                                                  |
| Le directeur de la délégation départementale de Charente-Maritime de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, | Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Charente-Maritime,                 | La directrice de la caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime,     |
| Laurent FLAMENT                                                                                                      | David XARDEL                                                                                 | Gaëlle GAUTRONNEAU                                                            |
| La directrice générale déléguée de la société d'économie mixte immobilière de la Saintonge,                          | Le directeur territorial Charente-Maritime de la Banque des territoires (Caisse des dépôts), | Le directeur régional de la Banque publique d'investissement France           |
| Nathalie CASTAING-COURAUD                                                                                            | Bruno CHAPTAL                                                                                | Albert BADIA                                                                  |
| Le co-président du club des entreprises Royan Atlantique,                                                            | Leader du club « Les entreprises s'engagent » de Charente-Maritime,                          |                                                                               |
| Pascal POULAIN                                                                                                       | Séverine GAUTHIER                                                                            |                                                                               |

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

